

**Compte-rendu de la séance du Conseil Général  
du 22 décembre 2006 approuvé  
par l'Assemblée départementale du 19 janvier 2007**

*Monsieur SCELLIER préside la séance.*

*Monsieur PICHERY procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.*

*Didier ARNAL  
François BALAGEAS  
Patrick BARBE  
Arnaud BAZIN  
Jackie BRETON  
Bernard CALABUIG  
Robert DAVIOT  
Patrick DECOLIN  
Philippe DEMARET  
Daniel DESSE  
Philippe DOUCET  
Christophe DURAND  
Jean-Pierre ENJALBERT  
Dominique GILLOT  
Viviane GRIS  
Roland GUICHARD  
Raymond LAVAUD  
Alain LEIKINE*

*François LONGCHAMBON  
Guy MESSAGER  
Philippe METEZEAU  
Hussein MOKHTARI  
Michel MONTALDO  
Jean-Pierre MULLER  
Guy PARIS  
Yanick PATERNOTTE  
Jean PICHERY  
François PUPPONI  
Andrée SALGUES  
François SCELLIER  
Gérard SEBAOUN  
Gérard SEIMBILLE  
Thierry SIBIEUDE  
Luc STREHAIANO  
Philippe SUEUR*

Membres absents :

*Maurice BOSCAVERT*

*Gérard CLAUDEL  
(Pouvoir à Jean PICHERY)  
Lionel GEORGIN  
(Pouvoir à Philippe METEZEAU)  
Raymonde LE TEXIER  
(Pouvoir à Gérard SEBAOUN)*

Cergy-Pontoise, le 22 décembre 2006

Approuvé par l'Assemblée départementale du 19 janvier 2007

*La séance débute à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Scellier.*

## **Monsieur SCELLIER**

Nous vous demanderons au cours de cette séance importante de commenter et de voter le budget.

Je devrai m'absenter en cours de séance et je donnerai alors pouvoir à Monsieur Paternotte pour présider la fin de séance et pour me représenter.

Deux motions ont été déposées ; nous les examinerons en fin de séance.

Je souhaite la bienvenue aux nombreux étudiants présents dans le public, ainsi qu'à nos collègues anciens conseillers généraux, regroupés dans une association des anciens élus du Val d'Oise présidée par Madame Kolher-Chevrot.

## **Approbation du compte rendu de la séance** **du Conseil Général du 24 novembre 2006**

*Le compte rendu de la séance du Conseil Général du 24 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.*

## **Examen de la question d'actualité**

### **Monsieur SCELLIER**

Je précise à l'intention du public que la question d'actualité ne donne pas lieu à débat. En application de notre règlement intérieur, elle est exposée par le représentant du groupe qui l'a présentée. Ensuite, la réponse est donnée par le Président ou son représentant qui redonne si besoin la parole à celui qui a présenté la question. Le Président peut répondre à cette réponse.

### **Monsieur ARNAL**

La question d'actualité a pour objet la journée commémorative de la fin de la guerre d'Algérie.

*« Le 5 décembre 2002, sur le quai Branly à Paris fut inauguré le mémorial dédié à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. Ce faisant, l'Etat exprimait la reconnaissance de la nation envers celles et ceux de ses enfants qui avaient péri au nom de la France. Cette inauguration constitua un moment décisif de la reconnaissance d'un événement que l'on pouvait*

*enfin officiellement qualifier de guerre. La deuxième étape logique de ce processus doit aboutir à une journée commémorative dédiée à la fin de la guerre d'Algérie.*

*Par le décret n° 2003-965 en date du 26 novembre 2003, le gouvernement avait fixé cette journée au 5 décembre en dépit de l'opposition de l'immense majorité du monde combattant et notamment de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, et notamment de son comité départemental du Val d'Oise.*

*Il est le plus souvent proposé que la date du 19 mars 1962 qui mit un terme officiel aux combats, comme ce fut le cas pour l'Armistice du 11 novembre 1918 et pour la capitulation du 8 mai 1945, soit retenue comme la seule date qui fasse sens et qui serve de date de commémoration.*

*Monsieur le Président, vous êtes tout comme nous et l'ensemble des conseillers généraux du Val d'Oise attaché au respect des anciens combattants. Quelle est votre position sur ce sujet ? Comptez-vous proposer un vote à notre assemblée afin de clarifier officiellement la position de notre collectivité sur cette question importante pour de nombreux concitoyens valdoisiens, leurs proches, leurs familles ? »*

## **Monsieur SCELLIER**

Je donne mon point de vue personnel de Président ; sur un tel sujet, je ne prétends pas donner le point de vue de tous.

Je déplore que les associations d'anciens combattants ne soient pas tombées d'accord sur une date commémorative de célébration de la fin des événements d'Algérie. La date du 19 mars 1962 n'a pas fait l'unanimité : une très grande association d'anciens combattants y était opposée. La date du 16 octobre, qui fait référence à l'inhumation en 1977 du soldat inconnu d'Algérie à la nécropole nationale, ne faisait pas non plus l'unanimité.

Ces divisions – au sein du monde combattant surtout – entre ces deux dates ont conduit à un débat important à l'Assemblée nationale en janvier 2002. Je ne souhaite pas que nous ayons ce type de débat ici ; cela ne consoliderait pas la mémoire collective nationale que nous devons avoir en reconnaissance à ceux qui ont combattu.

La date du 5 décembre s'est voulu une date de rassemblement. Ce n'est pas une décision autoritaire du Président de la République. Des travaux préalables avaient été menés par une commission de concertation présidée par Jean Favier, membre de l'Institut et historien reconnu, et composée de représentants des principales associations d'anciens combattants. Cette commission s'était prononcée largement, à l'exception de la FNACA, pour cette date la plus consensuelle qui avait l'avantage de ne pas accorder une préférence à l'une des deux autres dates contestées.

Ainsi, le décret du 26 novembre 2003 a exprimé la volonté de rassembler dans un même hommage l'ensemble des combattants morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Le 5 décembre 2002, en hommage national aux victimes civiles et militaires de ces guerres, l'inauguration par le Président de la République du monument sur le quai Branly avait donné lieu à une cérémonie solennelle en présence de toutes les fédérations et associations d'anciens

combattants d'Afrique du Nord qui étaient réunies, semble-t-il, dans un consensus non contesté jusqu'alors.

Au-delà de nos sensibilités différentes sur ces points, ces débats passionnés n'ont pas place dans notre Assemblée départementale, car ils instaурeraient des divisions inutiles pour notre Département. Un Mémorial aux morts d'Afrique du Nord a été construit sur la commune de Sannois et chaque année, les organisations d'anciens combattants rendent hommage aux morts.

Je ne soumettrai donc pas cette question à un vote de l'Assemblée départementale car cela ne relève pas de sa compétence. Nous devons rechercher les uns et les autres la cohésion nationale sur ce point. Ma position, qui n'est certainement pas partagée par tous, serait de choisir une grande date nationale, qui pourrait être le 11 novembre, pour célébrer tous les morts de toutes les guerres.

Concernant la situation actuelle, une décision a été prise au niveau national, une règle a été établie. Il nous appartient en tant qu'élus et représentants de l'Etat de la respecter et de la faire appliquer.

**Monsieur ARNAL**

Je note que vous rajoutez une date au débat. Ira-t-elle vers un consensus ou bien ravivera-t-elle la polémique ?

**Monsieur SCELLIER**

C'est une date en plus pour avoir deux dates en moins. En tout cas, ce qui importe aujourd'hui, c'est de montrer notre reconnaissance à ceux qui ont donné leur vie pour notre pays et pour notre liberté.

## **Examen des rapports**

**Monsieur SCELLIER**

Nous voterons aujourd'hui le budget du Département pour l'année 2007, suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 novembre dernier.

### **I. Finances – Administration Générale – Développement économique – Emploi**

**Rapport 1-74 : Rapport annuel du Président relatif à la gestion active de la dette, présenté au titre de l'exercice 2006**

## **Monsieur PATERNOTTE**

Je présente au nom du Président ce rapport que nous établissons tous les ans à la même époque. Ce rapport explique les points suivants.

- **L'évolution de l'encours de la dette**

Au 31 décembre 2006, nous devrions avoir un encours de 447 M€, pour un taux moyen de la dette de 3,33 % et une durée résiduelle moyenne d'amortissement de 12 ans. Cet encours représente moins de six mois de budget, puisque le budget que nous allons examiner est de 1 100 M€ sans les mouvements d'ordre.

Depuis 2001, a été engagée une phase volontaire de désendettement du budget départemental jusqu'à un point bas en 2003 où nous avons bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. Depuis 2003, nous nous sommes relancés dans des investissements, notamment pour les collèges et les routes. En 2006, une procédure de remboursement anticipé a été effectuée pour un montant de 10 402 356 €.

Concernant les flux de la dette, le flux net est proche de 0.

L'encours de la dette est composé de 54 contrats répartis à hauteur de 55 % en taux fixe et 45 % en taux indexés (variables). Nous faisons le choix d'un remboursement anticipé d'un certain nombre de prêts dont les durées sont trop longues ou dont les taux d'intérêt sont importants et génèrent beaucoup d'intérêts intercalaires. Les mouvements enregistrés en 2006 figurent page 9 du recueil des rapports, et concernent l'Agence de l'eau, la Caisse d'Epargne et la Société Générale.

La page 11 présente le plan d'extinction de la dette. Le schéma montre l'annuité forte en 2006, puis quatre années en plateau et ensuite une décroissance très forte de la dette, avec une extinction totale sur les derniers prêts en 2031. A partir de 2021 déjà, nous n'avons presque plus d'encours de dette et nous avons quelques emprunts résiduels allant jusqu'à cette date.

- **La répartition de l'encours de la dette**

Notre encours est souscrit auprès de 11 établissements bancaires, dont 3 représentent 55 % de nos contrats : la Caisse d'Epargne, Dexia et le Crédit Agricole.

Concernant l'évolution du volume des annuités, les intérêts qui ont longtemps représenté une part en décroissance avec un point bas en 2005, commencent à remonter en 2006, du fait de deux mouvements : la remontée légère des taux et, surtout, le recours à l'emprunt par rapport aux prévisions budgétaires plus important qu'à une certaine époque où nous inscrivions 120 M€ ou 150 M€ et nous empruntions moins de 100 M€. Là, nous avons un taux de réalisation plus fort.

- **Propositions pour 2007**

Nous vous proposons de reconduire pour 2007 le dispositif que nous avons adopté ces dernières années, consistant à placer le Département en situation d'exploiter au mieux les occasions

offertes par les marchés financiers. Nous vous proposons des lignes de trésorerie, que nous consolidons ou non, en fonction des besoins de trésorerie immédiats, des opportunités du marché, des taux d'intérêt, de la nature et de la consistance des produits offerts.

Nous vous demandons donc d'autoriser le Président à contracter en tant que de besoin au cours de l'exercice 2007, auprès d'un ou plusieurs établissements financiers, un ou plusieurs emprunts destinés au financement des investissements départementaux, aux conditions suivantes : un montant maximum global de 40 M€, une durée de 5 à 30 ans, sans différé d'amortissement, avec un taux fixe au maximum égal à 5,5 %, une marge sur taux révisables au maximum égale à 0,10 % pour les monétaires et 0,15 % pour les obligataires et une marge sur taux variables au maximum égale à 0,10 %.

Nous proposons également de procéder à des opérations de rallongement des durées d'amortissement sur l'encours de la dette départementale dans le but d'alléger la charge annuelle des intérêts, en précisant toutefois que ces opérations ne sauraient avoir pour effet de porter à plus de 30 ans la durée totale d'amortissement.

Par ailleurs, ils convient que les contrats d'ouverture de crédit long terme (OCLT) de type « revolving », signés auprès de la Société Générale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne, soient maintenus, conformément aux dispositions régissant ces ouvertures de crédits.

Je vous prie donc de bien vouloir :

- donner acte au Président de la présentation de son rapport annuel sur la gestion de la dette ;
- l'autoriser à consolider tout ou partie des tirages sur les OCLT jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- l'autoriser à procéder dans l'année budgétaire à toutes opérations de gestion de la dette dans les conditions que j'ai évoquées.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur SCELLIER**

Quarante-cinq rapports sont soumis aujourd'hui à l'assemblée départementale. Après soumission aux huit commissions thématiques, composées à la proportionnelle, trente-neuf ont reçu un avis favorable à l'unanimité, six à la majorité. Les débats sont plus ou moins longs en fonction de la nature de cet avis.

## **Monsieur ARNAL**

Nous ne votons pas le budget, nous nous abstiendrons en conséquence sur ce rapport.

Simplement, je n'ai pas noté le montant exact des emprunts qui arrivaient à échéance fin 2006.

**Monsieur PATERNOTTE**

A la page 11 du recueil des rapports, vous avez le plan d'extinction de la dette. En faisant la différence d'une annuité sur l'autre, vous avez le delta des emprunts qui arrivent à échéance, mais avec les intérêts. Cela vous donne une idée.

**Monsieur SCELLIER**

Nous pourrions vous communiquer le chiffre précis.

**M. CALABUIG**

Je m'abstiens pour les mêmes raisons.

**Monsieur SCELLIER**

*La délibération est adoptée à la majorité, avec les abstentions du Groupe socialiste et apparentés et de Monsieur Calabuig.*

**Rapport 1-75 : Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) et la procédure allégée (article 30 du Code des Marchés Publics) et inférieurs à 210 000 € HT pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2006**

**Monsieur PICHERY**

Ce rapport demande de donner acte au Président de la présentation de l'état des marchés passés selon la procédure adaptée et la procédure allégée, inférieurs à 210 000 € HT, pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 octobre 2006 et ce conformément à la liste jointe au dossier.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur SCELLIER**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 1-76 : Budget primitif 2007**

**Monsieur SCELLIER**

Ce Budget Primitif (BP) confirme les caractéristiques essentielles que nous avons énoncées lors des orientations budgétaires. Vous les retrouverez exprimées dans l'introduction du rapport de présentation.

Le vote du BP est le premier acte de cette nouvelle année, qui est celle de la commémoration du quarantième anniversaire du Département. Le vote du budget est souvent l'acte majeur d'une assemblée délibérante car il est la photographie la plus complète et la plus précise des activités d'une institution.

Cela est vrai notamment lorsque ce rapport de présentation n'est pas organisé sur la base d'une nomenclature administrative comptable compréhensible uniquement par les initiés : ce rapport est présenté comme un projet politique global d'objectifs de contribution à la vie quotidienne des Valdoisiens et de développement de nos territoires. Nous avons communiqué largement sur « Horizon 2015 » pour que vous vous rappeliez que notre département est composé de six territoires avec des objectifs distincts. Cette structuration par objectifs donne du sens à l'action de notre collectivité et une bonne lisibilité de l'affectation des moyens mobilisés pour les atteindre.

Cela est encore plus vrai lorsque ce rapport de présentation entre, dans une parfaite transparence, dans un haut niveau de détail sur les actions financées.

Cela permet d'engager un débat rituel et légitime avec la minorité départementale qui nous reprochera sans doute de ne pas faire assez dans tel domaine ou en direction de tel public et d'en faire trop dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales au niveau départemental, ce qui fait pourtant partie de notre mission.

Cela permet aussi de prendre du recul et de mesurer le chemin parcouru par le département et le Conseil Général depuis quarante ans. Le Val d'Oise, ce sont quarante années faites d'une histoire d'équipement et de développement, et plus de vingt ans d'action de notre Assemblée départementale depuis la décentralisation.

Notre budget traduit cette maturité et le résultat de nos politiques. Nos recettes fiscales enregistrent la croissance de 60 % de nos habitants : à l'origine le Val d'Oise comptait moins de 700 000 habitants, aujourd'hui il en compte plus de 1,150 millions. Ce département a une activité économique dynamique qui n'a jamais été démentie. En 1968, le budget départemental était de 21 M€. En 1982, il dépassait 200 M€. Pour 2007, en argent courant, notre budget va être 50 fois celui de 1968, mais, en tenant compte de la dévaluation monétaire et de l'inflation, il représente 7,5 fois le budget initial de 1968.

Par ailleurs, concernant le budget d'investissement, qui correspond à un tiers de notre budget global qui fait un peu plus de 1 milliard d'euros, sa consommation est passée de 25 % à plus de 75 % : la démarche est active pour la consommation des crédits que nous votons.

Nos dépenses traduisent la montée en charge, régulière mais maîtrisée, d'une action départementale diversifiée qui couvre des champs de plus en plus divers. L'élargissement de notre champ d'action a été le fruit de vagues successives de décentralisations, mais aussi de choix volontaires de notre Assemblée qui a décidé d'accomplir des actions hors compétences obligatoires. Le Conseil Général s'est affirmé par des actes forts comme aménageur de son propre territoire, aux côtés ou non de l'Etat. La Francilienne a ainsi été payée pour moitié par le Département et pour moitié par la Région, alors qu'il s'agit d'une voirie d'Etat.

Notre budget est aussi riche de nos réalisations passées. Nous y trouvons bien sûr le financement et le développement des organismes, actions, dispositifs que nous avons créés et aidé à grandir au fil des années :

- le CDFAS, qui est une parfaite réussite et dont nous étudions les possibilités d'extension ;
- le voyage au temps des impressionnistes à Auvers-sur-Oise ;
- le musée départemental d'archéologie de Guiry-en-Vexin ;
- le réseau de bus Val d'Oise ;
- l'Institut polytechnique Saint-Louis, l'EISTI (Ecole internationale des sciences du traitement de l'information) et l'université publique de Cergy-Pontoise au financement de laquelle nous avons participé avec les autres collectivités territoriales ;
- l'Agence départementale de l'Environnement, créée depuis deux mandatures, et sa contribution, sous la houlette de Monsieur Sibieude, pour la préparation de notre avenir écologique dont chacun commence à comprendre l'importance ;
- le foyer départemental de l'enfance ;
- les diverses maisons du Département que nous ouvrons successivement sur chaque territoire.

Je ressens, au seuil de ce quarantième anniversaire, une fierté, partagée par nous et par ceux qui ont participé à la conduite de ce Département depuis quarante ans, à l'égard du chemin que nous avons parcouru ensemble, chemin qu'ont tracé nos prédécesseurs, conseillers généraux et majorités successives, reconduites bien sûr, mais le plus souvent avec l'accord et la participation des minorités elles-mêmes reconduites.

Voici l'exercice auquel je vous invite, non pas celui – certes utile – d'une analyse des écarts de crédits qui sont inscrits par rapport au BP 2006, mais l'exercice du constat objectif et motivant de la somme de nos réalisations passées et futures, de notre capacité toujours inentamée d'initiative et d'innovation :

- l'incubateur de Neuvitec ;
- l'engagement dans la réalisation de transports collectifs par le tramway comme à Bezons ;
- les écoles de la deuxième chance ;
- les appels à projets des TIC appliquées à l'éducation ;
- les équipements de la Vallée de l'Oise ;
- le musée de l'outil de Wy-dit-Joli-Village ;
- le lancement du projet départemental de la Maison de l'Environnement.

Tous ces projets témoignent du dynamisme de notre communauté. Ce dynamisme est traduit par le quarante et unième BP de notre Département.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Le BP, que je vous présente au nom du Président et de la majorité, atteint en mouvements réels 1 083 M€, soit 8 % de croissance par rapport au BP présenté en 2006. Je vous l'exposerai en trois points, avec des diapositives.

### a. Les grands équilibres financiers

- **Equilibre général du budget. Mouvements réels + ordre = 1 174,94 M€**

Premièrement, les dépenses de fonctionnement s'accroissent, essentiellement du fait des transferts de personnel. Deuxièmement, les dépenses traduisent aussi un haut niveau d'effort d'investissement qui représente plus d'un tiers des dépenses totales. Troisièmement, le budget reste fondé sur une politique de stabilité des taux de fiscalité directe, pour la onzième année consécutive.

Concernant les dépenses réelles, l'investissement représente 405 M€ et le fonctionnement 770 M€ : soit un tiers de dépenses d'investissement, un tiers de dépenses de fonctionnement liées au social et un tiers d'autres dépenses de fonctionnement.

- **Structure des recettes réelles**

Pour l'essentiel, les recettes réelles sont réparties de la façon suivante :

- la fiscalité directe, c'est-à-dire la maîtrise budgétaire que nous pouvons avoir : 27,16 % soit 280 M€ ;
- les emprunts : 16,61 % soit 180 M€ ;
- la fiscalité indirecte (hors TIPP) : 16,14 % soit 170 M€ (dont les droits de mutation pour 140 M€, la TSCA -taxe spéciale sur les conventions d'assurance- pour 27 M€ qui finance notamment le SDIS) ;
- dotations de fonctionnement de l'Etat : 15,85 % soit un montant de 172 M€ ;
- la TIPP qui sera perçue au titre de la compensation du transfert de compétences du RMI et du RMA : 7,2 % soit près de 80 M€ ;
- le fonds de mobilisation départementale d'insertion : près de 10 M€ qui complètent le transfert de compétences ;
- la PCH, la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap créée en 2006 est compensée par l'Etat *via* la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : 8,4 M€ ;
- l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : 10 M€.

- **La fiscalité directe départementale : 280 M€**

La fiscalité sur les quatre taxes intègre l'actualisation forfaitaire des bases, qui est de 1,8 %. La variation physique des bases est supérieure à l'actualisation, donc nous pouvons parler d'une création nette de bases, surtout sur l'immobilier, avec la taxe d'habitation. La taxe professionnelle augmente également, de 2,9 %. L'immobilier d'entreprise pèse aussi : le foncier bâti progresse de 3,4 %, par l'action conjointe des deux, le logement et la taxe professionnelle. Seul le foncier non bâti diminue, de façon logique. Le produit de la fiscalité directe départementale est en augmentation de 3,5 % dans le budget.

- **Evolution de l'autofinancement**

Notre autofinancement est en légère baisse sur 2007, nous retrouvons le niveau de 2003 et en tout cas de 2001. Il représente tout de même 22,6 % de nos investissements : l'autofinancement

est important, le niveau d'épargne départementale n'est pas neutre pour financer nos investissements qui sont d'environ 400 M€.

- **Le poids budgétaire des objectifs (mouvements réels)**

Les divers objectifs se répartissent de la façon suivante dans le budget total (investissement et fonctionnement). Les pourcentages sont équivalents à l'année dernière, avec une progression physique égale dans toutes les priorités :

- Assurer la nécessaire solidarité, Etre soutenu dans sa dépendance : 30 %
- Se déplacer plus facilement, Assurer sa réussite scolaire : 23 %
- Etre et se sentir en sécurité (dont la contribution au SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours – qui représente 65 M€ sur les 80 M€ du budget de ce Service) : 7,5 %

- **La répartition des dépenses réelles obligatoires et volontaires**

Les dépenses obligatoires représentent 85 %, les dépenses volontaires 15 %. Les pourcentages sont très différents selon les compétences.

- **Evolution des subventions versées par le Département**

Les subventions versées au secteur public (communes et intercommunalités) pèsent beaucoup en investissement (70 M€), et les subventions versées au privé (associations) pour l'investissement pèsent plus de 20 M€. Le poids des subventions de fonctionnement versées aux intercommunalités croît légèrement, ainsi que la part versée aux associations. En 2007, les subventions de fonctionnement sont de 43,6 M€, soit une augmentation de 8 à 9 %, les subventions d'investissement dépassent les 91 M€, soit un accroissement de 5 % pour les collectivités et de 15 % pour les structures privées. Au total, nous verserons plus de 84 M€ aux collectivités publiques.

*b. Présentation par axes et objectifs des actions significatives en 2007*

- **Moyens généraux. Fonctionnement : 225,35 M€. Investissement : 154,50 M€**

Les crédits augmentent de 9 % du fait de l'acte II de la décentralisation. 180 postes de TOS titulaires et 48 postes non titulaires vont être transférés. Sont concernés 85 contrats aidés et 130 contrats d'avenir dont 52 étaient déjà pourvus au 1<sup>er</sup> août. 78 contrats aidés sont hors TOS. Sont également transférés les personnels DDE et 30 postes intégrés dans le domaine de la voirie départementale, puisqu'une partie de la voirie d'Etat est transférée au 1<sup>er</sup> janvier. Nous pourrions également évoquer la formation des agents, l'encadrement.

- **Des Valdoisiens bien dans leur vie**

Cet objectif se décline en six axes stratégiques.

- Assurer sa réussite scolaire

Nous consacrons 100 M€ à cet objectif, 19 M€ pour la construction de nouveaux collèges publics et 18 M€ au titre de la restructuration de ces établissements. Ce sera l'occasion d'un dossier sur Argenteuil tout à l'heure. En 2007, sont donc prévus le neuvième collège d'Argenteuil, la poursuite

des travaux de construction de nouveaux collèges à Goussainville et Ezanville et des opérations de restructuration à Sarcelles et Gonesse.

- Accéder à l'emploi : environ 25 M€

Le développement des pôles de compétitivité est un point essentiel : nous soutenons les projets de recherche et développement labellisés, avec une nouvelle autorisation de programme pour l'année budgétaire d'1 M€ et 800 000 € de crédits de paiement sur 2007.

L'emploi et l'insertion professionnelle forment un autre point important, avec le PDI (Programme Départemental d'Insertion), voté ici en mars 2006, pour 10 M€.

Par ailleurs, Arnaud Bazin vous parlera de deux dispositifs : le parcours personnalisé pour les bénéficiaires du RMI et le parcours emploi.

Enfin, en matière d'enseignement supérieur privé, près de 3 M€ sont consacrés à la restructuration et l'extension de l'ESSEC, et à la construction de la Maison de l'Etudiant qui devrait être achevée courant 2007.

- Bénéficier d'une offre de logement diversifiée

Ce n'est pas *a priori* notre compétence puisque c'est une compétence d'Etat. Toutefois, nous avons ces dernières semaines décidé la création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat en Val d'Oise. La mise en place est prévue en 2007, avec son financement *via* la Taxe Spéciale d'Equipement.

En 2007, 1,3 M€ sont inscrits pour l'aide à la réhabilitation de logements locatifs sociaux et 2,1 M€ pour la réalisation de logements locatifs sociaux dans le cadre du programme de rénovation urbaine (GPV), soit une augmentation de 20 % des crédits par rapport à 2006.

- Assurer son développement personnel

Sont concernés le domaine sportif (le soutien aux clubs et aux pratiquants représente plus de 12 M€), la création et la diffusion culturelle (8 M€, soit 7 % d'augmentation), les parcs et jardins, la réhabilitation du musée de l'outil à Wy-dit-Joli-Village (600 000 €).

- Protéger sa santé

Les crédits de cette politique augmentent de près de 19 % en 2007.

Les actions de prévention et de dépistage des maladies et des cancers se poursuivent : plan départemental de lutte contre la tuberculose, contre le cancer du sein, vaccination infantile.

Les actions en éducation à la santé (en particulier de prévention des maladies sexuellement transmissibles) sont consolidées.

Un parcours santé pour certains demandeurs du RMI est formalisé, ce qui est important pour le retour ou l'accès à un premier emploi.

- Etre soutenu dans sa dépendance

Cet axe est un point important de dépense : 150 M€.

L'APA progresse. Le plan gérontologique croît de 4 % en fonctionnement, de 67 % en investissement (équipement en maisons de retraite). L'aide à domicile APA constitue plus de la moitié du budget dépendance en 2007, pour près de 25 M€. Nous aurons 5 300 bénéficiaires en 2007.

La Prestation Compensatrice du Handicap (PCH), nouvelle prestation, monte en charge très progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Elle est compensée totalement par la CNSA.

Les structures d'accueil se développeront largement, ce qui représente l'essentiel de l'investissement : 7 établissements pour personnes âgées s'ajouteront aux établissements actuels et aux travaux de restructuration en cours et 35 places seront créées dans le cadre d'un service d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés, 81 places en foyer de vie, 10 places en accueil de jour.

- **Des Valdoisiens bien ensemble**

Cet objectif se décline en trois axes stratégiques.

- **Vivre ensemble en famille**

En 2007, 7 nouveaux Relais Assistantes Maternelles (RAM) ouvriront, ainsi que la première crèche préventive Val Enfant sur l'Est du Val d'Oise. Le budget consacré aux assistantes maternelles augmente de 37 %, avec la mise en oeuvre du décret relatif à la formation.

Par ailleurs, les organismes de médiation familiale sont soutenus, pour les familles en situation conflictuelle.

- **Assurer la nécessaire solidarité**

Nous avons essentiellement des crédits en fonctionnement, avec 170 M€, contre 2 M€ en investissement.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est redéfini avec un FAJ d'urgence recentré (140 000 €), un FAJ d'action collective qui est compris dans les actions d'insertion du RMI et un FAJ aide individuelle qui est fusionné avec les BIP (Bourses d'Insertion Professionnelle) pour favoriser l'accès à l'emploi. Nous avons évoqué ces points à l'occasion du débat sur les missions locales lors de notre précédente séance, avec une redéfinition de notre politique et un coup d'accélérateur donné dans ce secteur.

Par rapport à 2006, les crédits alloués au Fonds Solidarité Logement (FSL) augmentent de 2,27 %, en tenant compte des dossiers d'aide aux impayés d'énergie qui croissent de 58 %.

89 M€ sont alloués au RMI. Après une augmentation au premier semestre 2006, il semble que le nombre d'allocataires ait tendance à se stabiliser, voire à baisser.

S'agissant de l'hébergement de l'accueil de l'enfance, la rémunération des assistantes familiales nécessite près de 20 M€. Elle va intégrer les effets de la mise en oeuvre de la réforme du statut des assistantes maternelles. Nous allons lancer une campagne de recrutement car une génération d'assistantes maternelles part à la retraite : nous devons faire face au besoin de renouvellement (lié au rajeunissement d'une partie de la population) et à l'explosion de la demande. Malgré l'évolution très favorable du statut et le coup de pouce donné à la rémunération et à la formation, les vocations manquent.

- **Etre et se sentir en sécurité**

80 M€ sont alloués, essentiellement en fonctionnement, avec le SDIS (67,3 M€) dont le budget est maîtrisé. Notre participation au financement du SDIS augmente de 1,8 %.

Nous consacrons 2,7 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement aux actions de sécurité publique, qui sont au cœur des préoccupations du Département avec le développement de la vidéosurveillance – sur laquelle nous avons voté un dossier le mois dernier –, la lutte contre les tags, la création et le renforcement des polices municipales et le soutien aux travaux de construction du nouveau commissariat d'Ermont dont le coût prévisionnel est de 7 M€ (avec une participation du Département de 25 %, soit 1,7 M€).

Nous consacrons un peu plus de 8 M€ de fonctionnement à la poursuite des actions de prévention spécialisée.

- **Des Valdoisiers bien dans leur environnement**

Cet objectif se décline en quatre axes stratégiques.

- **Se déplacer plus facilement**

Les crédits augmentent de façon importante : + 13,2 % en fonctionnement et + 16 % en investissement. Cet accroissement est dû à la fois à une politique volontariste et aux transferts de compétences. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations de l'Etat justifie quatre opérations importantes qui s'inscrivent au BP 2007 et qui représentent près de 28 M€.

Les opérations suivantes seront réalisées :

- l'achèvement des travaux de la mise à 2x2 voies de la RD 14 entre Cergy et Magny-en-Vexin (avec une mise en service en juillet 2007) ;
- la poursuite de la mise en sécurité de la RD 317 : lancement des travaux de l'échangeur RD 317 / RD 170 dans la phase de finition – qui a livré le premier demi-échangeur au niveau du Thillay ;
- le démarrage des travaux pour la construction d'un ouvrage d'art et d'un carrefour giratoire pour l'avenue du Parisis entre les RD 370 et RD 84 (cette liaison côtoiera l'aéroport du Bourget, désenclavera Garges-les-Gonesse et Bonneuil-en-France et permettra un développement économique hors et dans la plate-forme du Bourget) ;
- la création d'un giratoire d'entrée de ville à Sarcelles, giratoire à 5 branches dont 3 départementales (316, 10 et 311), projet très ambitieux et coûteux mais nécessaire ;
- les opérations d'extension et de modernisation du réseau routier : la RD84 à Garges, la déviation de Mours, la 922, les aménagements de la gare d'Ermont-Eaubonne qui se poursuivent jusqu'en 2008 ;
- la suite des travaux de requalification d'ouvrage SNCF de la RD 909 à Bouffémont, Domont et Moisselles ;
- l'offre de transports en commun avec le début des travaux pour le tramway qui devrait compléter le réseau existant Saint Denis / Sarcelles / Val de Seine et Val de Seine / Pont de Bezons ;
- les transports collectifs auxquels nous participons pour 35 M€, à travers le déficit du STIF. J'ai toujours du mal à comprendre comment la SNCF est bénéficiaire ; elle dégage une marge légèrement excédentaire grâce aux subventions des collectivités qui comblent le déficit d'exploitation.

- Disposer de services de proximité

De nouvelles Maisons du Département seront ouvertes en 2007 : dans le Pays de France et la Vallée de Montmorency.

L'accompagnement à la revitalisation des commerces de proximité se poursuit.

- Bénéficier d'un cadre de vie agréable

Les actions au titre des contrats ruraux et régionaux se poursuivent.

Le soutien du Département au bassin amphithéâtre de l'Axe Majeur continue, sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.

La mise en œuvre d'un nouveau dispositif des Contrats d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ2), que nous avons approuvé le 16 juin dernier, démarrera.

Notre participation à la protection contre le bruit sur les infrastructures routières est de 3,3 M€. Par exemple, pour les murs anti-bruit le long de l'A15 dans la traversée de Sannois, le Département met plus de 1,5 M€ sur les 3 M€ de budget dans l'ancien contrat de plan. Je m'en félicite, mais l'Etat devrait mettre beaucoup plus au vu des nuisances pour les habitants. La couverture de l'autoroute devrait même être envisagée.

- Protéger l'environnement

Près de 20 M€ sont consacrés à l'environnement, avec une priorité constante à la gestion de l'eau avec l'assainissement et le schéma départemental de l'eau potable et le périmètre des captages.

Nous traitons les déchets.

Nous protégeons les espaces naturels sensibles.

Nous poursuivons les actions de prévention des risques naturels.

Nous luttons contre les nuisances sonores aéroportuaires.

### *c. Présentation par territoire des actions significatives en 2007*

- **Agglomération de Cergy-Pontoise**

Les pôles de compétitivité et l'incubateur apportent un « second souffle » économique.

Le soutien à l'enseignement supérieur continue : extension de l'ESSEC, soutien à la réhabilitation de l'ENSEA, Maison de l'Etudiant.

Le développement est encouragé dans le domaine de l'emploi et des services rendus à la personne.

Le partenariat en matière d'infrastructures se poursuit, avec la Francilienne et la V88.

- **Pays de France**

L'investissement en matière d'éducation et de réussite scolaire se maintient, avec le nouveau collège de Bernes et la poursuite de la construction du collège à Ezanville.

Le développement de l'emploi constitue la priorité, avec l'avancement du projet de réalisation de la plate-forme logistique à Bruyères-sur-Oise.

La ressource en eau et la lutte contre les inondations sont un autre défi.

Nous avons pour objectif d'ouvrir la Maison du Département du Pays de France à Beaumont-sur-Oise.

Le Pays de France prend aussi un nouvel essor en matière culturelle et touristique, avec la fondation Royaumont et des projets sur Villiers-Adam en matière de tourisme fluvial.

- **Plaine de France**

Les travaux pour la construction d'un quatrième collège à Goussainville (2,5 M€ en 2007) se poursuivent, pour une ouverture en 2008. Se prolongent également les travaux de restructuration des collèges Philippe Auguste à Gonesse (3 M€) et Evariste Galois à Sarcelles (6 M€).

Les communes sont également aidées pour le dispositif CIVIQ. La crèche familiale départementale Val Enfant ouvrira à Garges-les-Gonesse, avec 45 places en alternative au placement en horaires décalés.

Le tramway Saint-Denis / Garges-Sarcelles entre dans la phase opérationnelle (1,5 M€).

Les travaux de la déviation de la RD 84 à Garges-les-Gonesse se poursuivent (3 M€), ainsi que des travaux du giratoire d'entrée de ville de Sarcelles, avec l'aide du FEDER, qui devrait être terminé avant juin 2008.

- **Rives de Seine**

Les efforts soutenus dans l'enseignement se maintiennent, avec la réhabilitation des collèges d'Argenteuil, après l'achèvement de Romain Rolland en 2006. A la rentrée 2007, le neuvième collège ouvrira (9 M€), dans le secteur du Volembert.

Le Département s'est engagé avec la ville d'Argenteuil dans une démarche innovante de prévention précoce chez les 6-10 ans.

Sont soutenues les opérations visant la requalification ou la création de parcs d'activités à Argenteuil, Bezons, Herblay, Corneilles-en-Parisis. Vous verrez de gros dossiers à ce sujet dans l'actualité économique des semaines à venir, avec en particulier un dossier de bureaux sur l'ancienne friche Alcatel de 60 000 m<sup>2</sup> à Bezons, en face de La Défense. C'est une revitalisation économique importante pour le tertiaire d'Argenteuil-Bezons.

Les études pour la création d'une ligne de bus express Argenteuil-Cergy et le réaménagement des berges de Seine se poursuivent.

- **Vallée de Montmorency**

Les études de faisabilité de l'avenue du Parisis (qui se substitue au BIP) constituent un fort investissement, dans le chaînon manquant entre le BIP Est et le BIP Ouest, avec 2,5 M€ prévus.

Les priorités sont également les aménagements de la RD 144 à Soisy-sous-Montmorency et de la gare routière d'Ermont-Eaubonne.

Les actions engagées dans la lutte contre les nuisances sonores se poursuivent.

La Maison du Département de la Vallée de Montmorency devrait ouvrir dans l'année, à Eaubonne.

- **Vexin français**

Les travaux de mise à 2x2 voies de la RD14 s'achèvent.

Une nouvelle crèche est implantée avec la communauté des trois communes du Plateau du Vexin, et un projet de piscine est étudié.

Le projet d'aménagement d'un chemin de fer touristique entre Magny-en-Vexin et Chars se poursuit, ainsi que la réhabilitation du musée de l'outil.

## **Monsieur ARNAL**

Le budget primitif est toujours un moment important, présenté rigoureusement.

Seulement, vous n'écoutez pas votre opposition. Le mois dernier, le débat d'orientations budgétaires a été intéressant, avec des propositions de notre groupe mais qui ne sont pas traduites dans ce budget.

1 100 M€ est un budget conséquent. Malgré une répartition technique entre dépenses obligatoires et volontaires, la majorité que vous êtes à la responsabilité d'exécuter ce budget à bon escient, dans l'intérêt des Valdoisiens, même si certaines dépenses sont imposées. Des choix restent possibles et, compte tenu de la situation, des besoins de nombreux Valdoisiens, un certain nombre de choix ne sont pas faits. Nous avons la certitude que vous vous trompez.

- **L'état des lieux**

J'ai bien regardé la page 137 du rapport de présentation du budget primitif 2007. Quand un budget est préparé dans un tel contexte, une démarche simple et responsable consiste à regarder les recettes et les dépenses. Vous parlez de 8 % d'augmentation du budget, qui est effectivement le coût de la décentralisation, effet mécanique : aucune action ou priorité nouvelle n'est engagée.

- **L'évolution des recettes**

Nous avons la chance d'avoir des bases fiscales qui évoluent. Cependant, j'attendais un point sur les transferts de compétences, sur les compensations, sur la prise en charge ou non du RMI, sur l'allocation compensatrice de prestation. Je n'ai pas vos outils pour analyser précisément l'écart en termes de recettes et de dépenses, mais je retrouve les 20 M€ de déficit que j'évoquais au moment du débat d'orientations budgétaires. Ce manque de transparence est très clair et fait s'interroger sur la sincérité de ce budget. Les recettes sont-elles surestimées, les dépenses sont-elles celles dont aura réellement besoin le département sur 2007 pour assumer ses responsabilités antérieures et nouvelles ?

- **La loi de 2005 sur le fonds d'insertion des personnes handicapées**

J'ai vu une somme importante, ce qui est peut-être normal, mais je regrette l'absence de propositions pour éviter de verser à l'avenir ce genre de pénalité à un fonds national. Un Conseil Général, dont c'est la compétence principale, a des actions à mettre en place pour ne pas payer cette somme au titre de 2005, avec une augmentation relativement importante car la loi a des pénalités progressives. Sinon, la loi est mal faite sur ce sujet-là (car le Conseil Général est pénalisé comme n'importe quel organisme public, alors qu'il fait beaucoup de choses pour les personnes handicapées). Cette anomalie grave se traduit par des coûts importants pour les Conseils Généraux.

- **La solidarité**

Vous ne pouvez pas dire que le département est l'un des plus jeunes de France sans tenir compte de réalités et de situations, dans un certain nombre de cas, très graves. A la page 134, vous reconduisez ce qui existe, vous n'adaptez pas, vous ne prenez pas en compte une situation d'une partie de notre jeunesse qui a besoin de dispositifs sociaux. Bien sûr, nous devons nous engager sur des actions prioritaires sur deux ou trois ans et ensuite nous évaluerons le financement pour le reconduire ou l'arrêter et le redéployer ailleurs. En vous contentant de

reconduire ce qui existe, vous choisissez de traiter d'une manière secondaire cette situation d'une certaine catégorie de jeunes dans notre département.

- **Le logement**

Concernant le FSL, vous aviez dit qu'il fallait attendre que cette compétence soit totalement transférée, que nous l'examinerions quand nous l'aurions, que nous verrions comment l'améliorer. Tout cela n'a pas eu lieu. En tout cas, nous ne l'avons pas vu et nous n'avons pas eu d'explication ou participé à ces débats.

J'ai fait deux propositions au moment du débat d'orientations budgétaires sur une aide limitée dans le temps, exceptionnelle : pour les ménages qui gagnent moins de 1500 € nets par mois, mettrons-nous en place des dispositifs de garantie de paiement sur 18 mois pour des bailleurs sociaux et privés, d'une façon responsable ? Le Premier Ministre, à la veille des étrennes, fait des promesses dans ce sens, tant mieux ; j'espère qu'elles se mettront en place très vite. Des mécanismes, tels que le prêt à taux zéro, peuvent se mettre en place et exister mais nous ne voyons pas de telles propositions dans votre budget.

A la page 69, les crédits dédiés au logement n'augmentent que de 1,5 %, soit à peine l'inflation. Est-ce là prendre en compte une situation dramatique, en faire une priorité et y mettre les moyens en conséquence ?

- **La réussite dans les collèges**

Un gros effort est fait par le Département sur la construction et la réhabilitation des collèges. Mais cela ne suffit pas, même si l'Education Nationale a sa part de responsabilité. Vous faites des choix : la vidéosurveillance plutôt que la prévention de la délinquance, au sein d'une tranche d'âge qui relève du Département. Vous les assumez. Nous devons être très attentifs. Je ne veux pas exploiter l'actualité, mais ce qui s'est passé dans un département voisin aurait pu arriver dans l'un de nos collèges. La présence d'adultes, d'assistants pédagogiques est capitale.

- **Les infrastructures routières**

Nous voyons 15 % d'augmentation, avec, je suppose, les routes, les TOS, le régime indemnitaire des TOS. Sur ce régime, la réponse de Monsieur Paternotte lors de la dernière séance ne me satisfait pas et je n'en ai pas eu d'autre.

Je reviens sur le STIF auquel le Conseil Général participe pour 9 M€, alors que c'est désormais une compétence de la Région. Toutefois, qui a laissé transférer le STIF avec une situation catastrophique ?

## **Monsieur SCELLIER**

Ce sont les socialistes qui l'ont laissé dans une situation financière catastrophique.

## **Monsieur ARNAL**

Qui depuis 2002 est responsable de l'Etat en France ? Qui a transféré le STIF à la Région dans les conditions financières que nous connaissons ?

- **Le cadre de vie et l'environnement**

Un certain nombre de choses sont faites, mais elles pourraient être un peu plus nombreuses et se faire un peu mieux. Roissy est un dossier qui vous est cher en termes de communication et de propositions. Vous ne l'avez pas traduit dans le budget.

L'aide à l'insonorisation des riverains de Roissy n'est pas suffisante. Nous avons aussi en cette matière des situations de copropriété très préoccupantes. Les choses qui se font ne sont pas satisfaisantes. Des moyens supplémentaires seraient nécessaires. Par ailleurs, j'ai bien noté qu'une Maison départementale de l'Environnement serait installée à Sannois. *Le Parisien* parle ce matin d'un mouchard installé à Sannois concernant Roissy. Il ne faudrait pas oublier non plus ceux qui sont plus près des pistes, à Gonesse, à Garges, à Sarcelles. L'insonorisation des appartements, des immeubles et des copropriétés est un dossier qui traîne. Il ne faut pas mettre quarante ans à le régler

- **Les moyens généraux et la communication**

Nous avons bien vu là une priorité affichée, avec une augmentation conséquente des crédits. La modernisation des systèmes d'information justifie cet accroissement, ainsi que le quarantième anniversaire de ce département.

L'alternance est l'un des signes de bon fonctionnement d'une institution démocratique, ce que nous n'avons pas eu en 40 ans. J'espère qu'en 2008 les Valdoisiens offriront ce cadeau à notre assemblée.

## **Monsieur SCELLIER**

Vous regrettez de ne pas être la majorité ; pour les Valdoisiens, je suis satisfait que la majorité soit ce qu'elle est aujourd'hui.

## **Monsieur CALABUIG**

Monsieur Paternotte a fait preuve de pédagogie. Cela ne me convainc pas car cette politique reste très libérale. Je voterai contre ce budget pour les raisons que je vais vous exposer.

Le budget étant le reflet chiffré des Orientations Budgétaires, je resterai cohérent avec la position que j'ai adoptée en novembre.

Je ne reviens pas sur les remarques que je formule habituellement et qui restent malheureusement d'actualité, sur les problèmes posés par la décentralisation, la faiblesse de l'emploi public, votre refus d'agir pour taxer les revenus financiers.

Vous êtes peut-être enthousiaste sur la décentralisation mais beaucoup de vos collègues de diverses tendances politiques reprochent à l'Etat l'étranglement dont sont victimes leurs collectivités. Le Val d'Oise est-il un cas à part où tout va bien ? Pourquoi alors l'épargne baisse-t-elle brutalement entre 2006 et 2007 de 106 M€ à 91 M€ ? Le creusement de la dette n'est pas finalement le résultat d'une politique très ambitieuse d'investissement, ce qui pourrait se justifier, car ce secteur n'augmente en fait que de 4 %. Dans votre introduction, vous constatez que si nous parvenons à satisfaire les différentes tâches sociales, c'est en partie dû à la faiblesse des taux d'intérêt. Cela veut-il dire que si les taux d'intérêt augmentaient, nous nous verrions contraints de diminuer les dépenses sociales ?

Concernant l'instabilité des recettes, il apparaît que plus de 30 % des recettes de fonctionnement, près de 250 M€, reposent sur l'apport de la fiscalité indirecte. Que se passerait-il si un renversement de tendance se produisait, notamment sur l'immobilier ?

Comment dans ce cas pourrions-nous mettre en œuvre ce budget ? Cette dette, en constante croissance quel que soit le mode de calcul, compense la faiblesse des recettes fiscales. Il est étonnant que votre traditionnelle valorisation de la vie économique du département ne se traduise pas par des recettes nouvelles importantes.

Par ailleurs, la contribution des entreprises n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous nous privons de ressources utiles au mieux vivre des habitants. En refusant d'augmenter les taux d'imposition des entreprises, vous vous trouvez devant un dilemme. Vaut-il mieux amputer les services rendus ou augmenter continuellement, et jusqu'à quel niveau, l'impôt ? Ce choix est idéologique car de nombreuses études montrent que l'attractivité d'un département ne dépend pas du taux d'imposition pratiqué.

Je vous confirme donc mon choix de voter résolument contre ce budget.

### **Monsieur SCELLIER**

Vous aviez noté, notamment lors de la conférence de presse que nous avons tenue ensemble, que le Département remplissait aussi ses missions au niveau des investissements. En comparant le niveau de notre dette à l'amortissement des investissements durables que nous faisons, nous n'utilisons naturellement pas l'emprunt pour couvrir les dépenses de fonctionnement, car l'autofinancement demeure à hauteur de 100 M€, ce qui montre que nous avons une gestion financière responsable de notre budget. Notre budget relève certes plus du libéralisme que du communisme ou du socialisme, ce qui est le cas dans de nombreuses nations actuelles.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Pour répondre à Monsieur Arnal, vous parlez de « variation chanceuse des bases fiscales ». Mais la chance se mérite. Nous ne sommes pas les seuls à être à proximité de Roissy ; c'est le cas aussi de la Picardie, du Sud de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis, etc., et dans ces départements, la pression fiscale n'est pas nulle et les variations de base fiscale n'y sont pas utilisées à bon escient. Il ne faut pas gâcher nos atouts. La construction du budget résulte d'une part d'histoire et d'une part de volonté politique. Nous sommes le seul Département à avoir un solde net de création d'emplois

industriels. Ce n'est pas de la chance, mais une volonté politique depuis 15 ans. Si les emplois industriels croissent, c'est grâce à cette volonté qui fait tache d'huile ; quand une entreprise industrielle est créée, un service à l'industrie l'accompagne.

Concernant le manque de sincérité, les bras m'en tombent. Nous n'avons pas surestimé les recettes. Sur l'inscription des droits de mutation qu'évoque Monsieur Calabuig, nous avons inscrit strictement le montant encaissé l'année précédente, 140 M€. Nous pouvons penser que les droits de mutation seront supérieurs : loin de ne pas être sincères, nous sommes même prudents. Si nous manquions de sincérité, le compte administratif est juge de paix. Nous serions idiots de ne pas être sincères avant le renouvellement de 2008.

- **Le quota des handicapés**

Il est vrai que c'est une difficulté de toutes les collectivités, qui est amplifiée du fait des transferts de personnels. Lorsque des centaines d'emplois nouveaux vous sont transférés, votre quota diminue. Nous devons compenser cette difficulté.

- **Les dispositifs spécifiques pour les jeunes**

Nous avons fait de gros efforts et nous les poursuivons. Nous avons inauguré il y a peu avec le ministre compétent l'AFPA de Gonesse. Ce dispositif fonctionne, avec le suivi personnalisé pour le retour à la vie active mis en place avec le gouvernement. Tous les jeunes qui en sortent en sont contents. Toutefois, ce n'est pas notre compétence. Nous répercuterons le message, nous dirons à l'exécutif régional d'en faire plus et nous sommes prêts à suivre, mais pas forcément à précéder, sauf lorsqu'il s'agit d'organismes qui nous proposent des contrats particuliers.

- **Le logement**

3,3 M€ sont inscrits, soit 2,3 % d'augmentation du FSL, et non 1,5 %. Nous prenons en charge les frais de caution des personnes qui ont du mal à payer leur loyer. C'est une nouveauté.

- **Le cadre de vie et l'environnement**

Monsieur Sibieude interviendra. Je crois que nous sommes exemplaires en la matière.

## **Monsieur ARNAL**

Est-ce le maire de Sannois ou le Vice-Président du Conseil Général qui parle ?

## **Monsieur PATERNOTTE**

Les deux. Je n'ai aucun problème à ce niveau, je suis toujours égal à moi-même, sans ambiguïté.

Concernant l'environnement, l'Agence régionale d'Environnement pourrait aller un peu plus vite et un peu mieux. Si elle suivait plus les élus locaux, ce serait bien, notamment à Argenteuil.

- **L'aide à l'insonorisation des riverains de Roissy**

Nous avons initié ce débat lors des orientations budgétaires. J'ai posé la question vendredi dernier à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), où j'étais le seul à représenter le

Val d'Oise dans le groupe des élus d'Ile-de-France. Nous avons les chiffres. J'ai demandé que Monsieur Michel Wachenheim vous écrive Monsieur le Président, puisque la compétence est passée d'ADP à la DGAC depuis la modification du statut d'établissement public.

Aujourd'hui, aucun dossier n'est sans financement : le produit de la taxe d'insonorisation est supérieur aux demandes des riverains. A Orly, c'est différent, des dossiers sont en souffrance. Le gouvernement va prendre un nouveau décret pour modifier les niveaux de taxe d'atterrissage sur Orly pour permettre de financer tous les dossiers qui concernent l'Essonne, le Val de Marne par exemple.

Sur Roissy, en revanche, cette affirmation est fausse. Elle a été vraie dans le passé quand nous avons transféré les dossiers d'insonorisation d'ADP vers la DGAC, un moment de flottement a duré six à neuf mois. Cela n'est plus vrai aujourd'hui.

A propos du problème des nuisances aériennes, vous citez un article de ce matin. Onze communes ont fait acte de candidature. Sannois a été la première. Trois autres dossiers sont en cours d'instruction et d'autres communes suivront dans le Val d'Oise, la Seine-et-Marne, le Val de Marne notamment. Nous sommes les premiers à avoir été retenus car nous sommes aussi présents dans les discussions thématiques sur l'aide à l'insonorisation, sur le suivi des nuisances aériennes au sein de la DGAC : si nous sommes en pointe, c'est là le résultat de notre travail.

## **Monsieur SCELLIER**

A propos de « l'évolution chanceuse des bases », cette politique volontariste de maintenir les taux d'imposition depuis onze ans conduit à une évolution « chanceuse ». Lorsque les entreprises s'installent, cela joue sur la taxe professionnelle mais aussi sur le foncier bâti. Les communes qui sont en communauté d'agglomération le savent bien. Les investisseurs regardent l'évolution des territoires, l'évolution de la fiscalité. L'environnement fiscal est un élément important du choix des entreprises.

## **Monsieur BAZIN**

Premièrement, sur la question de l'insertion des jeunes, nous n'avons pas fait que reconduire, au contraire. Dans le cadre de la refonte du FAJ et des bourses d'insertion professionnelle, un outil très important a été mis à la disposition des jeunes et des missions locales. Nous avons repensé notre politique de l'insertion en ce qui concerne les places réservées aux jeunes dans les parcours d'insertion. Tout a été ré-interrogé au terme d'un processus de dialogue et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de ce secteur. Les RMIstes et également les jeunes en insertion vont bénéficier directement de ces nouvelles prestations. Il faudrait également parler de l'école de la deuxième chance qui n'est pas rien en termes de projet pour l'insertion des jeunes. Nous avons très largement fait évoluer les choses.

Si nous consacrons 89 M€ au RMI, nous dépensons également 15 M€ pour les actions d'insertion, dont 10 M€ pour les fameux parcours que je viens d'évoquer, ce qui nous permettra de proposer 9 000 places d'insertion en 2007. C'est un effort notable, sachant que nous n'avons plus

l'obligation des 17 % d'action d'insertion par rapport à l'allocation RMI. Nous sommes encore dans des montants comparables, si ce n'est supérieurs.

Deuxièmement, concernant le FSL, nous avons refondu le règlement de l'accompagnement social lié au logement, avec le souci d'avoir des places d'accompagnement social davantage en rapport avec les demandes notamment celles des commissions déconcentrées du FSL. La réforme se met en œuvre. A propos des impayés d'énergie, nous avons interpellé EDF et obtenu 160 000 € de versements complémentaires au titre de l'année 2006. En DM2, nous avons abondé les crédits du FSL de 250 000 €, avec le souci permanent de pouvoir répondre aux demandes des commissions, et, donc, de jouer notre rôle de maintien des familles dans leur logement lorsqu'elles ont des difficultés – si elles sont de bonne foi, qu'elles ont commencé à reprendre leurs paiements courants et qu'elles répondent au barème. Nous maintenons évidemment l'aide à l'entrée dans le logement payant les cautions et les frais divers y attendant : tout cela fonctionne. Les commissions déconcentrées gèrent leur budget.

Nous sommes attentifs à pouvoir abonder quand le besoin s'en fait sentir et les 250 000 € de DM2 le démontrent à mon sens amplement. A aucun moment, le FSL n'a été mis en difficulté. C'est un budget de près de 5 M€ d'aide aux familles et d'accompagnement social lié au logement, pour lequel le Conseil Général met 3,3 M€. Je ne vois pas de difficultés sur ce plan.

## **Monsieur SEBAOUN**

En raison de votre attaque frontale contre la gauche, je vous rappelle que le gouvernement que vous soutenez qui est en place depuis cinq ans a fait exploser la dette des Français pour payer des baisses d'impôts qui n'aident pas le budget de l'Etat. De plus, l'attaque de Monsieur Paternotte contre la SNCF est nulle et non avenue également. Louis Gallois n'a pas à rougir du budget qu'il a essayé de mettre en équilibre. L'Etat doit aux Français un service public de qualité.

Concernant le document, je ne savais pas que la lutte contre les nuisances aériennes se limitait au ciel de la Vallée de Montmorency. C'est curieux.

Je m'interroge sur le RMI. Vous dites que nous sommes tendanciellement à la baisse. Je suis très surpris car les indicateurs nationaux ne sont pas ceux-là. Je voudrais que vous nous donniez le nombre de RMistes par commune. Ce serait très utile pour les conseillers généraux.

J'aimerais avoir des éléments de réponse concernant trois points.

Premièrement, pour les dépenses de fonctionnement pour les handicapés, vous aviez inscrit l'an dernier 21 M€ et cette année 20 M€. Je ne sais pas comment vous allez tenir la distance. Ce poste est sous-évalué, même si je ne suis pas un spécialiste.

Deuxièmement, vous avez reculé en fonctionnement de 2 M€ pour les personnes âgées en institution, de 37 M€ à 35 M€. Je suis aussi étonné étant donné la demande et le vieillissement de la population.

Troisièmement, concernant la sécurité, nous avons débattu à propos de la vidéosurveillance. Nous avons explicitement demandé que ce dispositif soit revu pour qu'il soit encadré et pour qu'il n'explode pas au détriment des finances départementales. Vous inscrivez en 2007 2 M€, en 2008 2 M€, et en 2009 1 M€. Je suis très surpris par cette sous-estimation en devenir étant donné les demandes qui vont arriver et que vous connaissez.

### **Monsieur BAZIN**

Nous avons des statistiques sur la stabilisation du nombre de RMIstes en 2006, nous vous les communiquerons sans problème. Nous avons 21 253 allocataires du RMI en début d'année et 21 514 allocataires en novembre. Les indicateurs semblent aller dans le sens d'une décrue légère, au moins en 2007.

En ce qui concerne les dépenses pour les personnes handicapées, je ne sais pas sur quels chiffres précis vous vous appuyez. En tout cas, il est clair que pour l'accueil des personnes handicapées du Val d'Oise – dans le Val d'Oise, dans les autres départements, ou voire dans les autres pays comme la Belgique – l'ouverture des places qui est prévue – nous avons à en débattre tout à l'heure – nous amènera à augmenter régulièrement pendant plusieurs années nos crédits de fonctionnement de l'ordre de 5 % tous les ans. Nous paierons et nous continuerons à accroître le nombre de places tel qu'il est prévu dans le schéma gérontologique.

A propos des personnes âgées, l'exercice budgétaire est du même ordre. Des compléments devront être prévus si besoin, dans la mesure où les dépenses d'hébergement sont obligatoires lorsqu'elles relèvent de l'aide sociale. Ces calculs se font en fonction de l'évolution prévisible de la population de personnes âgées, avec une augmentation probable dans les années à venir. Nous paierons bien entendu. Il faudra faire le point surtout au moment du compte administratif, en le comparant au budget primitif. Le Département fait face à ses obligations.

Comme tous les départements, nous avançons à vue pour les personnes handicapées, car l'allocation de prestation handicap a une montée en charge assez rapide, mais dont nous ne pouvons pas préjuger de la suite. Nous ne savons pas aujourd'hui combien de personnes handicapées choisiront de basculer dans le régime de la prestation de compensation pour ceux qui percevaient l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) antérieurement. Nous n'avons pu faire que des hypothèses. Nous suivons cela de très près au niveau départemental comme au niveau national.

Nous avons un dialogue permanent avec la CNSA pour faire reconnaître cette montée en charge et faire abonder suffisamment le budget départemental dans les années qui viennent. La CNSA est à l'écoute et suit de très près ce qui se passe dans les départements. Nous avons été auditionnés par la CNSA quelques semaines auparavant, comme l'ensemble des départements français. Nous sommes particulièrement vigilants sur cet enjeu.

### **Monsieur ARNAL**

Concernant la sincérité, j'estime aujourd'hui à 20 M€ l'écart entre les dépenses qui seront nécessaires en 2007 et les recettes. Que la gestion financière des années précédentes vous serve à

quelque chose, c'est très bien, mais aujourd'hui, l'impasse est de 20 M€. Nous verrons au compte administratif 2007.

A propos de Roissy, si la DGAC vous désinforme sur les dossiers en instance, je vais demain demander aux sept copropriétés que j'accompagne depuis deux ans sur un dossier d'insonorisation de prendre rendez-vous avec vous. Quand vous voulez diminuer la pile de dossiers, soit vous y mettez les moyens, soit vous prenez des délais d'instruction de quatre ans, pour que la moitié désarment en cours de route.

### **Monsieur SCELLIER**

Sur ce point, nous n'avons aucun conflit avec vous. Si des dossiers existent, nous sommes prêts à les défendre et à les porter avec vous, mais ce n'est pas ce qu'il nous est dit. Je suis intervenu sur cette question récemment et j'avais proposé que nous levions un emprunt pour permettre un avancement ; il m'a été répondu que ce n'était pas utile car il ne manquait pas d'argent.

Nous sommes prêts à voir cela avec la DGAC. Le propos qu'a tenu Monsieur Paternotte m'a été également tenu lors de ma proposition.

### **Monsieur PATERNOTTE**

J'ai demandé un écrit. Je suis prêt à aider Monsieur Arnal sur ces dossiers. Je suis disponible.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Je croyais que dans la discussion budgétaire les membres de l'exécutif répondaient avant l'intervention du responsable de l'opposition.

Monsieur Arnal a fait état d'insuffisances pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour les forêts. Notre seule compétence environnementale concerne les ENS ; à ce titre, vous avez raison. D'une part, nous avons mis en place un système de délégation du droit de préemption du Département vers les communes pour précisément que davantage de projets soient menés à leur terme. D'autre part, aucun dossier déposé par les collectivités n'est en souffrance et n'a pas eu de réponse positive. Plutôt que de budgéter des sommes dont nous verrons en fin d'exercice qu'elles n'ont pas été dépensées, il m'a donc semblé préférable que le budget proposé corresponde aux demandes évaluées. Si en cours d'année, un manque se fait sentir, nous rajouterons les budgets nécessaires par décisions modificatives.

La liste de vingt sites prioritaires est en cours de réalisation.

Le travail avec l'ONF se fait dans de bonnes conditions. Le travail du Département pour développer l'accueil dans les forêts, notamment dans les trois forêts domaniales, est en cours. La réunion du comité de gestion patrimoniale, qui est une innovation de gestion de notre Département qui cherche à associer tous les acteurs de l'espace forestier, s'est très bien déroulée hier à Carnelle, à la

satisfaction de tous, de même qu'à Montmorency deux mois auparavant. Nous n'avons pas de difficulté majeure là-dessus.

Par ailleurs, concernant l'emploi des personnes handicapées au Conseil Général, il est désolant que nous ne respectons pas le quota imposé aux collectivités publiques qui doivent montrer l'exemple. Il faut pénaliser l'Etat et les collectivités publiques pour qu'il se passe quelque chose. La question est de savoir comment et où doivent être utilisés ces 153 000 €.

### **Monsieur ARNAL**

153 000 € supplémentaires. Nous sommes en augmentation ou non ?? par rapport aux sommes déjà payées.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Non.

Ce fonds national devrait avoir des missions en matière de scolarisation et de formation des personnes handicapées. Le problème principal aujourd'hui pour les collectivités et les entreprises pour respecter les quotas est d'identifier les personnes handicapées compétentes. Les personnes handicapées ne peuvent pas aujourd'hui occuper ces postes car elles ne sont pas formées. C'est sur la formation qu'il faut agir prioritairement et la loi devrait évoluer là-dessus.

Nous sommes un certain nombre dans l'exécutif départemental à tout faire pour que le Conseil Général soit exemplaire dans ce domaine.

### **Monsieur SCHELLIER**

En élaborant un budget, il était hors de question de prévoir des crédits de paiement supérieurs à ce que nous souhaitons réaliser. C'est ainsi que nous construirions des « tas d'or ».

Quant à la pénalité pour les emplois d'handicapés, Monsieur Arnal vous confondez la base et l'application d'un taux sur la base. La base est de 300 000 €, à laquelle nous avons appliqué un taux de 20 % l'an dernier et de 40 % cette année : le coût est de 153 000 €.

Le budget circulera pour que ceux qui le votent le signent.

*Le budget est adopté à la majorité, avec les votes contraires du Groupe socialiste et apparentés et de Monsieur Calabuig.*

*Départ de Monsieur Scellier. Monsieur Paternotte remplace Monsieur Scellier pour présider la séance.*

## **Rapport 1-77 : Barème du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) pour 2007**

### **Monsieur BARBE**

Il s'agit de fixer les conditions du FDAC pour 2007, avec un taux de base établi suivant le potentiel fiscal, avec une grille qui n'a pas évolué et des conditions concernant l'intercommunalité qui n'ont pas changé par rapport à l'année dernière.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission.*

### **Monsieur ARNAL**

Nous voterons contre pour quatre raisons.

Premièrement, nous avons demandé à plusieurs titres la refonte des critères. Le barème et les critères datent de 1997. Ce travail aurait dû être fait et n'a pas été fait.

Deuxièmement, le respect ou non des fameux 20 % de la loi SRU devrait être pris en compte dans les dispositifs d'aide du Département. J'avais compris dans une réunion que c'était le souci de l'ensemble des conseillers généraux. Nous n'avons pas vu la traduction de cela dans les propositions.

Troisièmement, un certain nombre de charges décentralisées vers les communes auraient dû faire l'objet d'un travail dans la commission d'examen des conditions de transfert.

Quatrièmement, reste le point sur les différents dispositifs sur les aménagements routiers où nous avons des sujets de désaccord. Des améliorations n'ont pas été apportées.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Je partage certaines de vos remarques. Notre système est instable dans deux directions.

Comme nous devons recalculer les bases fiscales en fonction des intercommunalités, nous avons le choix de refondre maintenant ou d'attendre la stabilisation des harmonisations des taxes professionnelles. Si nous avons fait une modification aujourd'hui, nous courons le risque de devoir faire une nouvelle modification dans deux ans, avec la montée des intercommunalités, la TPU, la TPZ. Nous avons fait le choix de la stabilité pour le moment en prenant en compte le transfert des intercommunalités, puisque nous devons recalculer le potentiel fiscal pour les communes membres d'un groupement où la taxe professionnelle est en agglomération ou en TPZ.

Pour l'instant, nous devons attendre l'évolution des deux années à venir avant de refondre le dispositif que nous avons déjà amélioré à l'époque pour tenir compte de l'impact de la ville nouvelle.

Nous avons bien pris en compte vos remarques qui sont également les nôtres.

Nous regarderons sur tous les barèmes spécifiques comment nous pouvons passer de l'un à l'autre.

*La délibération est adoptée à la majorité, avec le vote contraire du Groupe socialistes et apparentés.*

### **Rapport 1-78 : Dispositif d'aide aux petites communes non favorisées fiscalement**

#### **Monsieur PICHERY**

Le rapport a pour objet d'arrêter la liste des communes de moins de 3 000 habitants qui ont un potentiel fiscal inférieur à 1 480 €, qui pourront bénéficier pour l'année 2007 d'aides spécifiques pour l'extension du réseau d'eau, l'assainissement, les travaux hydrauliques, l'aménagement de village, l'acquisition, la réhabilitation, la transformation des bâtiments vacants.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

#### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 1-79 : SEMAVO**

#### **Monsieur ENJALBERT**

Le Conseil Général doit se prononcer annuellement sur ce rapport écrit. Pour la troisième année consécutive, la SEMAVO réalise un exercice bénéficiaire (295 000 €), grâce à une augmentation de son volume d'activité. L'intercommunalité représente 37 % des clients. Le budget prévisionnel sera à nouveau en excédent.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

#### **Monsieur PATERNOTTE**

Cet excellent résultat est dû aussi à la performance des équipes et à la gouvernance à la tête de la SEMAVO.

#### **Monsieur SUEUR**

Les administrateurs ne prennent pas part au vote bien entendu, mais je voulais souligner l'action d'une équipe de Direction performante. Le carnet de commandes s'épaissit, avec notamment des commandes à l'extérieur du Val d'Oise. Le résultat envisagé de 2006 sera sensiblement amélioré car

nous avons deux soucis : le remboursement des débours par la commune de Mériel et le remboursement des avances concernant la réalisation des giratoires sur la RD 317 au droit de la ZAC des Tulipes et de la ZAC du Pont Yblon sont réglés, la DDE ayant soldé les comptes.

**Monsieur PATERNOTTE :**

*La délibération est adoptée à l'unanimité (Madame Gillot et Messieurs Sueur, Durand, Bazin, Enjalbert, Sebaoun et Leikine ne prennent pas part au vote).*

**Rapport 1-80 : Versement d'une subvention de fonctionnement mensuelle à VOtv. Signature d'une convention.**

**Monsieur ENJALBERT**

L'objet de ce rapport est d'accorder une subvention de fonctionnement mensuelle de 30 000 € du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2008 en vue de permettre le développement de VOtv. L'Ile-de-France comporte un certain nombre de spécificités en termes médiatiques. D'une part, nous souffrons de la forte attractivité médiatique de Paris ; un certain nombre de grands médias ne parlent du Val d'Oise qu'à travers ses difficultés.

D'autre part, le taux de pénétration de la presse écrite régionale qui fait un excellent travail sur notre département pour le valoriser est moins important en Ile-de-France qu'en province. Par conséquent, nous souhaitons qu'un grand média, notamment audiovisuel, permette de faire passer la réalité de notre département.

C'est pourquoi nous soutenons VOtv depuis 2002 où nous avons déjà délibéré pour octroyer 180 000 € pour 6 mois ; nous avons donné en 2003 90 000 €, en 2005 360 000 €, et jusqu'en septembre 2006 270 000 €.

VOtv est diffusé aujourd'hui par Telif, disponible sur Canal Satellite, TPS et sur un certain nombre de satellites gratuits comme Astra. Cependant, il est loin d'être vu par l'ensemble des Valdoisiers. L'un des grands enjeux est que le CSA l'autorise à bénéficier d'une fréquence TNT, ce qui fera l'objet d'une motion.

En attendant, nous souhaitons maintenir notre soutien à VOtv par l'octroi d'une subvention mensuelle, étant bien entendu que si le CSA ne présélectionnait pas le dossier VOtv ou s'il ne lui accordait pas de fréquence, le Conseil Général cesserait alors son soutien financier estimant que l'objectif poursuivi n'est pas atteint.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur ARNAL**

Nous partageons votre point de vue. Simplement, nous avons le sentiment que c'est « l'arlésienne », qu'il nous est demandé de reconduire des sommes à chaque fois en attendant de voir. Sur ce sujet,

notre groupe a liberté de vote : certains votent pour, d'autres s'abstiennent et peut-être d'autres encore votent contre.

En ce qui me concerne, je voterai pour, car les arguments qui nous avaient amenés à voter pour la fois précédente restent vrais, avec une condition à examiner de près : en mars 2007, nous devrions être quasiment fixés sur la situation.

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à la majorité, avec les abstentions de Madame Salgues et de Monsieur Sebaoun.*

### **Rapport 1-81 : Création et transformation de postes (Direction de la Prévention et de la Santé et Direction de l'Éducation et du Sport) et conditions de recrutement et de rémunération d'un ingénieur Eau et assainissement à la Direction de l'Environnement**

#### **Monsieur PICHERY**

Le rapport a pour objet de créer six postes d'adjoint administratif et un poste d'auxiliaire de puériculture à la Direction de la Prévention et de la Santé dans le cadre de la reprise en gestion directe des centres de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale gérés par la commune de Cergy-Pontoise. De plus, consécutivement à l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire réuni le 17 octobre 2006, relatif à l'adaptation de l'organisation de la Direction de l'Éducation et du Sport aux enjeux de l'Acte 2 de la Décentralisation, il convient de créer cinq postes de rédacteur et un poste d'adjoint administratif.

Enfin, il convient également de fixer les conditions de recrutement et de rémunération d'un ingénieur Eau et Assainissement à la Direction de l'Environnement.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 1-82 : Travailleurs Sociaux en Commissariat**

#### **Monsieur LEIKINE**

Il s'agit d'une expérimentation des travailleurs sociaux en commissariat. Les missions concernent l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes ou auteurs d'infractions pénales, qu'il existe un litige ou non. Ces travailleurs sociaux réalisent un travail en lien avec l'extérieur, de constitution d'un réseau. Ils n'assurent donc pas la prise en charge au sens d'une assistante sociale de secteur par

exemple. Ils répondent au diagnostic des policiers qui ont coutume de dire que 70 % des personnes qui entrent dans un commissariat le font pour des raisons non pénales.

Les financeurs de ces postes sont dans la majeure partie des cas l'Etat, les communes, les EPCI et les Conseils Généraux concernés, selon des répartitions variables.

48 % des postes occupés le sont par une assistante sociale. Ces postes sont également occupés par des diplômés universitaires en psychologie ou dans le domaine de l'action sanitaire ou de l'éducation.

La présence des travailleurs sociaux en commissariat correspond aux objectifs définis, dans la mise en oeuvre d'une politique de sécurité et de prévention globale et cohérente.

Le lancement d'expérimentations concernerait dans un premier temps les commissariats d'Argenteuil, d'Ermont et de Sarcelles.

Le budget estimé pour cette expérimentation est de 35 000 €, soit environ 11 000 € par poste.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Madame GILLOT**

Nous nous interrogeons sur la pertinence de cette extension d'une expérimentation qui avait commencé en 1990 et 1991 à Limoges. Dans ces années-là, ont émergé les Maisons de justice et du droit ; des conventions entre les différentes autorités locales ont été passées pour concourir à un meilleur traitement de la délinquance, de la pré-délinquance avec un financement partenarial justice, Département, communes d'accueil. Aujourd'hui dans le Val d'Oise, vous nous ressortez un projet de cette nature, mais avec financement total des collectivités territoriales.

Pour ce qui est du territoire de la ville nouvelle, après réflexion nous avons refusé d'entrer dans cette logique proposée par le Ministre de l'Intérieur au motif que si effectivement les commissariats font état d'un besoin de traitement social des demandes, des contacts, ils doivent utiliser les réseaux de traitements sociaux qui existent (les CCAS, les Maisons de justice et du droit, les associations d'aide aux victimes) et qui sont à même de prendre en considération l'accompagnement des victimes ou des présumés coupables si besoin.

De plus, si la politique volontaire du Ministère de l'Intérieur c'est développer au sein des commissariats un pôle social d'accueil et d'orientation des victimes, ce n'est pas un travailleur social qui pourra le faire. Que va faire un(e) assistant(e) social(e) dans un commissariat de 9h à 17h ? Les enfants en errance, les femmes battues, etc., se présentent-ils à ces horaires ? Ces situations difficiles de crise se présentent plutôt la nuit. Donc même si la somme est modeste, nous ne voyons pas l'intérêt d'un dispositif de cette nature, sauf à reporter une nouvelle fois sur le Département et les communes une charge que le Ministère ne souhaite pas assumer.

Comme nous n'avons pas eu de réponse quand nous avons posé ces questions au représentant du Ministère de l'Intérieur, je voterai contre cette proposition.

### **Monsieur PATERNOTTE**

D'une part, j'ai noté une contradiction dans votre discours. Vous parlez des Maisons de justice et du droit qui viennent pour essayer de trouver de la réparation, et ensuite de soutien psychologique et d'accueil. Soyons clairs : le but est l'accueil des victimes et leur prise en charge psychologique et sociale.

D'autre part, le Conseil Général n'est pas le seul financeur, ce qui permet en termes d'expérimentation d'avoir une forme de garantie de la réversibilité. De plus, vous dites que c'est trop et pas assez, mais le propre d'une expérimentation est justement de regarder s'il faut la généraliser ou non.

### **Madame GILLOT**

J'apprécie votre volonté d'échange, mais financer des postes à l'intérieur des commissariats de police ne relève pas de la compétence du Département, mais de celle du Ministère de l'Intérieur. Nous avons suffisamment de charges et de transferts. Je ne pense pas que ce soit une bonne orientation à prendre. Nous avons bien vu dans la mise en oeuvre des Maisons de justice et du droit que les contributions au départ étaient à parité entre le Ministère de la justice et les collectivités territoriales et qu'aujourd'hui les collectivités mettent beaucoup plus d'argent voire sont obligées d'abandonner et certains de ces équipements ferment. C'est un engrenage incertain.

### **Monsieur PATERNOTTE**

C'est un vrai sujet. En tant que maire de Sannois, je ne fais pas partie de l'expérimentation, mais nous accueillons des permanences d'aide aux victimes dans nos mairies. Dire qu'il ne faut pas le faire parce que c'est la compétence de l'Etat est donc contradictoire avec l'action des élus locaux et des maires en particulier.

Il faut être pragmatique et ouvert et regarder si cela marche, combien cela coûte. Beaucoup de villes ont déjà des permanences par le biais associatif dans les mairies, cela existe. Il ne faut pas faire de dogmatisme là-dessus.

### **Monsieur SEBAOUN**

L'analyse de Madame Gillot est pertinente dans la mesure où si nous devons assurer un suivi réel, il nous manque manifestement des moyens.

Sur le plan de l'expérimentation, je ne suis pas loin de vous rejoindre. J'ai écouté les travailleurs sociaux. Le rapport n'est pas clair, il faut bien comprendre que nous nous adressons aux victimes

mais en aucun cas aux auteurs d'infraction. Je n'ai pas bien compris la description de leur domaine de compétence.

Certains pays en Europe et le Canada ont été précurseurs en la matière, et en France, une vingtaine de villes expérimente le système depuis déjà quelques années. Finalement, le retour des travailleurs sociaux est bon alors qu'ils étaient les plus dubitatifs au départ : « *Est-il judicieux d'introduire une cuillère de social dans un océan de police, une pincée de sensibilité dans un monde de brutes ?* ». Ces deux mondes très éloignés, au travers d'expérimentations plutôt réussies dans certaines communes, se rapprochent. Il s'agit de faire un lien avec la détresse humaine qui peut habiter les commissariats.

L'Etat abonde pour un tiers, c'est-à-dire pas beaucoup, mais y gagne en crédibilité. Ce serait dommage de mettre cela au bénéfice de notre Ministre de l'Intérieur alors qu'il s'agit d'une histoire ancienne qu'il n'a pas initiée.

Les moyens n'y sont pas en termes de présence, 24h/24 et 365 jours par an. Je me suis penché sur la fiche de poste du travailleur social qui intégrera le commissariat d'Ermont. Il a 17 jours de RTT, des vacances, et est présent 38 heures par semaine, ce qui est normal. Simplement, du point de vue de la détresse sociale et de la demande de la population, le compte n'y est pas.

Néanmoins, je ne suis pas aussi intransigent que Madame Gillot sur l'expérimentation et j'aurai tendance à l'accompagner dans le sens de ce que va faire Val et Forêt.

### **Monsieur BALAGEAS**

Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Val et Forêt entre autres, nous avons une fiche projet qui intègre ce projet tel qu'il a été annoncé et mis en débat. Nous avons eu le même débat au Conseil départemental de prévention où le Président a dû ferrailler ferme pour que l'Etat prenne un tiers des dépenses, puisque au départ la collectivité et le Conseil Général devaient participer chacun pour 50 %.

Les moments de détresse sont en dehors des horaires de bureaux pour la plupart. Au-delà de cette expérimentation, il faudrait examiner les moyens d'avoir cette présence nécessaire à d'autres moments.

Il m'est difficile de voter oui à Ermont et non ici, dans la mesure où il s'agit d'une expérimentation.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Faisons le pari de l'intelligence et de l'expérimentation. Faisons confiance aux personnes qui vont se dévouer sur cette mission qui n'est pas simple.

*La délibération est adoptée à la majorité, avec les votes contraires de Monsieur Arnal et Madame Gillot, et les abstentions de Mesdames Salgues, Gris et Le Texier et de Messieurs Mokhtari et Daviot.*

## **Rapport 1-83 : Soutien aux projets coopératifs de Recherche et Développement 2006 des pôles de compétitivité SYSTEM@TIC PARIS-REGION et CAP DIGITAL**

### **Monsieur PATERNOTTE**

Par délibération n° 1-21 du 19 mai 2006, le Conseil Général a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant d'1 M€, afin de soutenir les projets de Recherche et Développement (R&D) labellisés par les pôles de compétitivité, et impactant le territoire du Val d'Oise.

Cinq projets avaient alors été identifiés, à savoir : URC, Ter@ops et SIC pour le pôle System@tic Paris-Région, et HD3D-IIO et Terra-Data-1 pour le pôle Cap Digital. Le présent rapport a ainsi pour objet d'accorder une aide d'un montant global de 752 117 € aux partenaires industriels et académiques valdoisiens des projets coopératifs de recherche et développement URC, Ter@ops et SIC, labellisés en 2006 par le pôle de compétitivité System@tic Paris-Région, et des projets coopératifs de recherche et développement HD3D-IIO et Terra-Data-1, labellisés en 2006 par le pôle de compétitivité Cap Digital. Ces aides seront versées à l'Université de Cergy-Pontoise, pour le compte du laboratoire ETIS (81 000 € et 37 605 €), à l'entreprise SAGEM Défense et Sécurité (403 590 €) et à l'entreprise THALES Services (59 922 € et 170 000 €).

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **Rapport 1-84 : Requalification des Parcs d'Activités du Val d'Oise – Subvention de fonctionnement à la Commune de Boissy-L'Aillierie et prorogation par avenant de la durée des conventions signées le 28 décembre 2001 et le 25 mars 2004 avec respectivement la Commune de Montsoul et celle de Bezons**

### **Monsieur LEIKINE**

Dans le cadre du Plan stratégique de développement économique et de l'emploi, voté par l'Assemblée départementale en 1998, le Département a décidé de soutenir la requalification des parcs d'activité (phases de diagnostic et de travaux). Ce dispositif conforte la politique de maintien des activités industrielles et renforce l'attractivité économique des territoires. Il est ainsi proposé d'accorder d'une part, à la commune de Boissy-L'Aillierie une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 900 € afin de cofinancer une étude de diagnostic de deux parcs d'activités et d'autre part, la prorogation par avenant de la durée des deux conventions relatives à la phase travaux, l'une signée avec la commune de Montsoul le 28 décembre 2001 et l'autre avec celle de Bezons le 25 mars 2004. Ces projets ont reçu un avis favorable de la Commission *ad hoc* du 16 octobre 2006.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 1-85 : Dispositif en faveur de la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement :**

- **Subventions de fonctionnement : soutien au recrutement de développeurs du commerce et de l'artisanat, Commune de Soisy-sous-Montmorency, Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et Commune de Cergy**
- **Subvention d'investissement à la Commune de Luzarches**

**Monsieur BARBE**

Par délibération du 24 mars 1995, complétée par celle du 19 février 2001, le Département a décidé de soutenir les projets de revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement portés par les communes du Val d'Oise. La Commission *ad hoc* du 16 octobre 2006 a émis un avis favorable aux quatre projets suivants, qu'il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver :

- conclusion d'un avenant n°1 au contrat de revitalisation signé le 8 novembre 2004 avec la commune de Luzarches, modifiant le programme d'actions relatif à la réhabilitation du marché et le montant de la subvention d'investissement départementale (octroi d'une subvention de 85 176 €, contre 43 875 € initialement) ;
- soutien aux deuxième et troisième années d'activité du développeur du commerce et de l'artisanat de la commune de Soisy-sous-Montmorency et de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 9 600 € à la commune et de 14 400 € à la Communauté d'agglomération ;
- renouvellement du soutien au recrutement d'un développeur du commerce et de l'artisanat porté par la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € au titre de la première année d'une nouvelle convention ;
- soutien à la deuxième année d'activité du développeur du commerce et de l'artisanat de la commune de Cergy, par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 12 000 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 1-86 : Marché négocié article 35.III.4 du Code des Marchés Publics relatif à la location d'emplacements publicitaires dans l'emprise des gares SNCF du Département du Val d'Oise avec la Société CLEAR CHANNEL France – Avenant n°1**

**Monsieur PICHERY**

Le rapport a pour objet la passation d'un avenant de prolongation de deux mois pour la location d'emplacements publicitaires dans l'emprise des gares SNCF du département avec la société Clear Channel France, pour un montant de 19 974,79 € TTC.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**II. Infrastructures – Transports – Patrimoine**

**Rapport 2-32 : Lancement de l'opération de construction et acquisition d'un terrain en vue de la réalisation d'une fourrière animale départementale sur la commune de Bruyères-sur-Oise**

**Monsieur SIBIEUDE**

Dans la perspective de la réalisation d'une fourrière animale départementale, le présent rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition d'un terrain à Bruyères-sur-Oise au prix de 58 900 €, ainsi que le lancement de l'opération de construction de cet équipement, dont le coût est estimé à 1 430 000 € TTC.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 2-33 : Externalisation de la gestion des casernes de gendarmerie**

**Monsieur PARIS**

Le Conseil Général a par délibération en date du 7 juillet 2006 approuvé l'externalisation de la gestion des casernes de gendarmeries du Val d'Oise dans le cadre d'un bail emphytéotique à intervenir avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction, Val d'Oise Habitat. D'une part, une interprétation divergente entre les services de l'Etat et le Conseil Général portant sur

l'obligation ou non – en cas d'externalisation de la gestion – de restituer les subventions versées par l'Etat et, d'autre part, les résultats des recherches menées sur les origines de propriété en vue de la rédaction du bail emphytéotique en la forme administrative et sa publication au(x) bureau(x) des hypothèques, conduisent à différer l'intégration de certaines gendarmeries dans ledit bail emphytéotique.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 2<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **III. Environnement**

**Rapport 3-39 : Subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour la gestion de la fourrière animale d'Orgeval (Yvelines). Passation d'une convention bipartite pour les années 2006, 2007, 2008.**

**Monsieur SIBIEUDE**

Le rapport a pour objectif de demander à l'Assemblée départementale d'autoriser le versement à la SPA de la subvention de fonctionnement d'un montant de 83 667 € pour la gestion de la fourrière d'Orgeval, au titre de 2006 et la signature par le Président de la convention correspondante.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 3<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **IV. Santé – Affaires – Sociales – Logement**

**Rapport 4-56 : Subvention 2006 à l'association Prévention et Santé en Val d'Oise**

**Monsieur BAZIN**

Le Département du Val d'Oise est pilote depuis 1991 en matière de dépistage organisé du cancer du sein. Il cofinance avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie l'association Prévention et Santé en Val d'Oise (PSVO) qui coordonne la campagne. La compétence en matière de cancer étant recentralisée depuis la loi du 13 août 2004, le Conseil Général a choisi de continuer à participer aux

programmes de dépistage des cancers. A cette fin, une convention a été signée avec l'Etat le 28 juillet 2005.

Le Département a révisé en avril 2006 la convention de subventionnement avec l'association PSVO en tenant compte d'une participation financière de l'Etat, de l'accroissement du financement de la CPAM et du démarrage du dépistage du cancer colorectal. Sa participation est fixée à hauteur de 2 € par examen.

En 2005, la subvention départementale s'est élevée à 225 460 €, auxquels se sont ajoutés 128 346 € d'avantages en nature.

Pour 2006, compte tenu du non-démarrage du dépistage du cancer colorectal, il est proposé en application des termes de la convention, de participer à la campagne de dépistage du cancer du sein en versant à l'association PSVO, une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 €, correspondant à 40 000 mammographies, auxquels s'ajoutent 140 422 € d'avantages en nature.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité (Monsieur Montaldo ne prend pas part au vote).*

## **Rapport 4-57 : Subvention 2006 au Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise pour le fonctionnement du SAMU 95**

### **Monsieur BAZIN**

Le Service d'Aide Médicale Urgente du Val d'Oise (SAMU), implanté dans le Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise, est financé par l'Assurance Maladie et le Conseil Général, qui participe au fonctionnement du centre 15 depuis 1981. Entre 2004 et 2006, huit nouveaux postes de permanencier ont été créés au centre de régulation. Ces postes étant nécessaires au maintien d'une sécurité minimale de fonctionnement du centre 15 et à la poursuite du programme de réduction du nombre d'interventions du SDIS, le Département a décidé de participer à cet effort. L'Assemblée départementale a délibéré en 2004 et en 2005 et entériné une participation à hauteur de 50 % des huit postes créés, dans la limite de ces huit postes. La subvention versée en 2005 s'est élevée à 519 600 €, soit 20,6 % du budget du SAMU. La demande du Centre Hospitalier s'élève pour 2006 à 608 019 €, soit une augmentation de 17 % par rapport à la subvention accordée en 2005.

Conformément aux plafonds décidés en 2005, il est proposé de porter la participation du Conseil Général à 22,5 % du budget du SAMU, et d'accorder à ce titre une subvention de 561 000 € au Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 4-58 : Conventionnement avec le Centre Hospitalier de Pontoise dans le cadre du financement de la Maison des Adolescents « PassAge »**

**Madame GRIS**

Pass'Age Santé Jeunes, structure labellisée Maison des Adolescents, a ouvert en mai 2006 sur le parvis de la Préfecture à Cergy. Par délibération du 24 septembre 2004, le Président a été autorisé à signer la convention cadre de coopération passée entre 22 partenaires pour fixer la participation de chacune des parties constitutives de cette structure.

Cette convention prévoit la participation du Département qui consiste notamment à co-financer de manière pérenne les dépenses de personnel à hauteur de 40 000 € par an, correspondant à un poste de travailleur social. Ce personnel étant recruté par l'hôpital de Pontoise, le présent rapport a pour objet d'attribuer à ce dernier une subvention de 20 600 €. Cette subvention a été votée en septembre 2005, mais le personnel n'ayant été recruté qu'en juillet 2006, elle n'a pas été versée. Il est en outre proposé d'autoriser la signature d'une convention avec l'hôpital de Pontoise.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 4-59 : Financement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Sarcelles**

**Monsieur BAZIN**

Ce rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au CLIC de Sarcelles qui a été labellisée et financé par l'Etat en 2002, et qui est géré par le CCAS.

La subvention qui vous est présentée s'inscrit dans le cadre des compétences transférées au Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Fixée à 33 475 € l'an dernier, il est proposé d'en reconduire le montant en 2006.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Rapport 4-60 : Création du Fonds de Compensation du Handicap**

**Monsieur BARBE**

Ce rapport a pour objet l'approbation du nouveau dispositif de fonds de compensation pour l'acquisition d'aides matérielles en faveur des personnes handicapées. Il s'agit d'un fonds départemental de compensation du handicap chargé d'accorder des aides financières destinées aux personnes handicapées. Ce fonds sera géré avec un système de « caisse-pivot ».

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Rapport 4-61 : Demande présentée par l'Association « L'ESPOIR » d'une réévaluation de subvention d'équipement public pour le projet de rénovation du service d'accueil de jour par la construction du service d'accueil de jour et d'hébergement**

**Monsieur BAZIN**

Ce rapport propose de réévaluer la subvention d'investissement d'un montant total de 705 665 € accordée le 24 novembre 2004 à l'association « L'ESPOIR » pour l'acquisition d'un terrain et la construction nécessaires à l'extension du service d'accueil de jour ainsi qu'à la création de l'hébergement à Persan, en l'augmentant de 207 300 € pour faire face à l'évolution du coût de l'opération.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Rapport 4-62 : Subvention de fonctionnement à l'association « APEI Les Templiers » pour l'élaboration d'un projet de création d'un établissement d'hébergement de travailleurs handicapés**

### **Monsieur CALABUIG**

Ce rapport propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 560 € à l'association « APEI Les Templiers » pour l'aider dans l'élaboration du projet de création d'un établissement médico-social d'hébergement et d'accompagnement de travailleurs handicapés.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 4-63 : Subvention de fonctionnement au Service Conseil Autonomie pour Personnes Handicapées du Val d'Oise (SCAPH) pour l'année 2006**

#### **Monsieur DAVIOT**

L'association SCAPH 95 effectue l'évaluation des différents besoins de compensation fonctionnelle pour faciliter le maintien ou le retour à domicile des personnes handicapées physiques ou sensorielles. L'association a perçu en 2005, une subvention départementale de 149 000 €, s'ajoutant au soutien de la CPAM (principal financeur) et de l'Etat. Le Conseil Général soutient l'activité du SCAPH depuis 1995. Au titre de l'année 2006, il est proposé de reconduire la subvention départementale à l'identique.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

#### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 4-64 : Subvention de fonctionnement à l'association Information Sociale Surdit  (ISS)**

#### **Madame GRIS**

Ce rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ISS. Cette association propose un ensemble de mesures en faveur des personnes sourdes ou malentendantes du d partement. Elle offre un accueil et un accompagnement sp cifique, en lien avec les partenaires institutionnels, et des prestations d'interpr tariat ou de m diation gratuites pour les Valdoisiens les plus d munis.

En 2005, l'association a perçu 49 998 €. Il est proposé d'accorder un financement de 51 000 € au titre de 2006 compte tenu de l'augmentation de l'activité de cette association.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 4-65 : Participation au fonctionnement de l'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du Val d'Oise (UDAPEI) pour l'année 2006**

**Monsieur DAVIOT**

L'UDAPEI a été financée, jusqu'en 2004, sur la base d'une participation à hauteur de 80 % d'un poste équivalent temps plein et des frais de fonctionnement afférents, réparti sur un poste de psychologue et d'animateur social, ainsi que d'une participation au fonctionnement général (soit 31 320 € au total). Après une réorganisation interne, l'association souhaite passer une nouvelle convention dans les mêmes termes, le poste équivalent temps plein subventionné correspondant uniquement à des vacations de psychologue. Ainsi, la participation départementale s'élèverait à 26 840 € pour une prise en charge à 80 % de ces vacations et à 4 600 € pour le fonctionnement global de l'association, soit une somme totale de 31 440 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 4-66 : Création avec l'ANAH, d'un guichet de paiement unique de la prime départementale d'amélioration de l'habitat. Fixation des règles de subventions pour l'attribution de la prime départementale d'amélioration de l'habitat. Mise au point d'une comptabilité d'engagement.**

**Monsieur BARBE**

La prime départementale d'amélioration de l'habitat (PDAH) permet d'apporter aux propriétaires très modestes un soutien pour la réalisation de travaux de gros entretien ou d'aménagements liés au confort minimum ou au handicap. Ce rapport traite des conditions de gestion de cette aide financière.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. Education**

### **Rapport 5-29 : Modifications de la sectorisation des collèges d'Argenteuil pour la rentrée scolaire 2007**

**Monsieur STREHAIANO**

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, les Départements sont désormais responsables de la détermination des secteurs de recrutement des collèges. Il vous est proposé, avec l'ouverture du neuvième collège d'Argenteuil, d'arrêter la carte des secteurs de recrutement des collèges publics d'Argenteuil, concernés par la nouvelle sectorisation, à la rentrée scolaire 2007.

La méthode de travail repose sur une démarche participative qui s'appuie sur trois principes :

- assurer un équilibre global des effectifs entre les différents collèges du secteur ;
- respecter le souci de la mixité sociale, dans le cadre d'une sectorisation communale ou intercommunale ;
- garantir aux collégiens des conditions de transport raisonnables, en durée comme en fréquence.

L'école des Coteaux à Argenteuil a été partagée en deux : d'un côté le neuvième collège et de l'autre le collège Romain Rolland. Cette école perd à l'arrivée au collège la moitié de ses élèves qui vont notamment dans les collèges privés situés à proximité immédiate. De même, nous connaissons les difficultés de Romain Rolland qui n'attire pas les parents d'élèves de la zone pavillonnaire des Coteaux.

Le rattachement de l'école des Coteaux en totalité au neuvième collège, qui avait été envisagé par certains pour attirer les élèves du privé, aurait pu, d'une part, conduire à un effectif dépassant les 700 élèves sur le nouveau collège et, d'autre part, entraîner un effet de ghettoïsation amplifié du collège Romain Rolland. C'est pourquoi nous avons, après de nombreuses réunions de concertation, adopté la sectorisation proposée aujourd'hui.

*Ce rapport a obtenu l'avis favorable à la majorité de la 5<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur ARNAL**

Ce rapport est important, pas seulement pour Argenteuil, puisqu'il concerne la carte scolaire.

C'est la fin d'un cycle de construction et de réhabilitation d'un certain nombre de collèges à Argenteuil, qui avait fait l'objet de débats ici en 1997 et 1999 ; Monsieur Leikine avait été un fervent défenseur de ce protocole d'accord entre la Ville et le Conseil Général.

Sur le sujet en question, la méthode de concertation avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves est la bonne. Les critères sont pertinents et utiles, mais ils reposent sur une hypothèse. Je sais bien que pour Monsieur Métezeau les principes d'une démarche scientifique lui parlent, il faut donc vérifier les hypothèses.

Que vont faire les familles ? Il faut prendre en compte le vote du CDEN. La position de Philippe Doucet peut se comprendre compte-tenu des réalités locales. Toutefois, nous demandons de vérifier ces hypothèses.

Nous sommes d'accord sur les critères, y compris sur le souci de la mixité sociale, mais personne ne sait aujourd'hui comment vont réagir les familles. Les conséquences sur les cinq collèges concernés sont incertaines.

Nous voulons vérifier que dans l'année qui vient les hypothèses se réalisent ou non, avec le comité de suivi créé dans le cadre de la concertation, avec l'Education nationale, le conseiller général du canton, les services du Conseil Général, les parents d'élèves, les enseignants. Nous vous donnons rendez-vous dans un an.

Nous nous abstiendrons sur ce vote, mais il s'agit d'une abstention de soutien.

## **Monsieur METEZEAU**

Je me félicite également de la méthode idéale de mise en place de ce projet de modification de la carte scolaire et de la réhabilitation des collèges d'Argenteuil.

Les inconnues existent, mais ne sont pas aussi nombreuses que ce que vous pensez. Nous n'attendons pas l'année qui vient pour valider les hypothèses. Nous siégeons dans des conseils d'administration, des conseils d'écoles, y compris dans les collèges privés. J'écoute les réactions des parents. Il semblerait que les hypothèses qui ont été posées soient bonnes.

La réunion publique du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) à laquelle ont participé conseillers généraux, élus locaux, inspecteurs académiques et parents d'élèves n'a pas donné lieu à une remise en cause des hypothèses. Alain Leikine et Philippe Doucet n'ont pas jugé utile dans cette réunion d'exprimer un point de vue divergent avec les projets annoncés par Luc Strehaiano.

## **Monsieur CALABUIG**

Après avoir entendu beaucoup de parents d'Argenteuil et d'associations représentatives, je ne suis pas sûr que nous réglions la question de la mixité sociale avec ce type de chassé-croisé et de découpage, ni même que la scolarisation dans la privé soit découragée, au contraire. Je voterai donc contre ce rapport.

**Monsieur PATERNOTTE**

Une évaluation s'imposera à la rentrée.

**Monsieur STREHAIANO**

Nous adapterons ce dispositif, compte tenu de l'aléa qui est celui de la liberté de choix des familles. Nous avons dans le Val d'Oise des cas de retour de collèges privés vers les collèges publics. Nous nous attachons à rendre les collèges publics les plus attractifs possibles. *A priori*, nos hypothèses résultent d'observations dans d'autres secteurs analogues. L'expérience est une lanterne allumée qui n'éclaire que le chemin parcouru. Nous verrons bien si le chemin parcouru est annonciateur du chemin à venir et nous en tirerons toutes les conséquences.

**Monsieur PATERNOTTE**

L'intérêt de ces dossiers est aussi que le Conseil Général a réinvesti ainsi plus de 60 M€ sur Argenteuil pour remettre à niveau les collèges et augmenter leur nombre, soit 60 M€ en faveur des jeunes d'Argenteuil.

*La délibération est adoptée à la majorité, avec le vote contraire de Monsieur Calabuig et l'abstention du Groupe socialiste et apparentés.*

**Rapport 5-30 : Subventions aux collèges publics et privés pour la mise en œuvre d'actions d'animation sportive et de loisir**

**Monsieur DEMARET**

Pour l'année scolaire 2006/2007, le Conseil Général renouvelle son soutien à la mise en œuvre d'actions d'animation sportive et de loisir. A ce titre, le présent rapport propose, dans le cadre d'une session unique, de prendre en considération 42 projets, qui pourraient être financés pour un montant total et maximal de 74 369 €, ce en faveur des collèges publics et privés.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 5-31 : Mise en œuvre d'actions éducatives pour les collégiens du Val d'Oise pour l'année scolaire 2006/2007 – Théâtre au collège (deuxième session) et Parlons et découvrons les langues européennes (deuxième session)**

**Monsieur SEBAOUN**

Dans le cadre du dispositif « Théâtre au collège », et ce, pour la première session, treize compagnies ont été subventionnées pour un montant global de 102 644 € au titre de l'année scolaire 2006/2007.

Pour cette deuxième session, il vous est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 52 371 € à treize compagnies théâtrales partenaires de l'opération « Théâtre au collège ».

Dans le cadre de l'opération « Parlons et découvrons les langues européennes », l'Assemblée départementale a voté en première session une subvention d'un montant de 1 425 €, au titre de l'année scolaire 2006/2007 pour la compagnie « A bout de ficelle ». Pour cette deuxième session, il vous est proposé d'attribuer des subventions aux deux compagnies inscrites dans l'opération « Parlons et découvrons les langues européennes », « Rayon d'Écrits » et « A bout de ficelle » au titre de l'année scolaire 2006/2007, pour un montant global de 7 125 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur DAVIOT**

Je suis intervenu depuis peu pour demander que dans les années à venir nous ajoutions aux actions éducatives dans les collèges la lecture, c'est-à-dire la participation au prix Delerm.

**Monsieur PATERNOTTE**

La commission des affaires culturelles connaît le dynamisme de Monsieur Lavaud. Je ne doute pas qu'en se rapprochant de son excellent collègue Monsieur Strehaiano nous ayons une synergie détonante.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 5-32 : Mise en œuvre de la réponse du Département à l'appel de propositions sur « l'Accompagnement à la Scolarité, Egalité des chances et TIC » lancé par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Monsieur STREHAIANO**

Ce rapport a pour objet de valider le partenariat sous l'angle économique avec cinq structures dans le cadre de la réponse à l'appel à propositions « Accompagnement à la Scolarité, Egalité des chances et TIC » labellisé par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et d'attribuer ainsi des aides et compensations financières pour un montant global et maximal de 163 296,20 €. Les cinq structures qui seraient ainsi financées sont :

- les trois sociétés « Education et Territoires », « Paraschool » et « Gallimédia » pour un montant global de 118 703,20 € ;
- le groupe ESSEC, association loi 1901, pour un subvention maximale de 38 000 € ;
- le « CDDP 95 » pour une subvention maximale de 6 593 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 5<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 5-33 : Subventions de fonctionnement à quatre associations de parents d'élèves**

**Monsieur STREHAIANO**

Ce rapport a pour objet d'accorder à quatre associations de parents d'élèves les plus représentatives en Val d'Oise des subventions de fonctionnement d'un montant total de 27 500 € au titre de l'année 2006. Il s'agit de la F.C.P.E. , la P.E.E.P., l'A.I.P.E. et l'U.D.A.A.P.E.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 5<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 5-34 : Organisation de l'édition 2007 du Salon de l'Etudiant, de la Formation et des Métiers**

## **Monsieur STREHAIANO**

Le Salon de l'Etudiant, de la Formation et des Métiers se déroulera les 26 et 27 janvier 2007, au Hall Saint-Martin de Pontoise. Le présent rapport a pour objet d'accorder une participation financière de 45 000 € à la Société « Editions Génération-l'Etudiant » pour l'organisation de cette manifestation, et de réserver 4 000 € pour le transport des élèves.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 5<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. Sport – Jeunesse**

### **Rapport 6-16 : Délégation de Service Public relative à la gestion du CDFAS – choix du délégataire**

## **Monsieur MONTALDO**

Le Centre Départemental de Formation et d'Animations Sportives (CDFAS) est un équipement d'envergure régionale qui a été financé initialement par le Conseil Général du Val d'Oise et par la Région d'Ile-de-France. Le rayonnement de cet équipement dépasse le bassin parisien puisqu'il est considéré au niveau national comme un équipement référent dans le domaine sportif. Par délibération n° 6-08 en date du 7 juillet 2006, le Conseil Général a notamment approuvé le principe de la délégation de la gestion du CDFAS pour une durée de 5 ans et autorisé le lancement de la consultation. Il convient aujourd'hui d'approuver le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public d'une durée de 5 ans, et d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 6<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

En tant que Président du CDFAS, Monsieur Durand ne prend pas part au vote. Les conseillers généraux qui font partie du conseil d'administration peuvent-ils participer au vote ou non ?

## **Monsieur PATERNOTTE**

Ils peuvent prendre part au vote, mis à part le Président.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (Monsieur Durand ne prend pas part au vote).*

**Rapport 6-17 : Subvention annuelle de fonctionnement au Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise. Subvention pour l'organisation des « 35èmes Jeux du Val d'Oise ».**

**Monsieur DURAND**

Ce rapport a pour objet d'attribuer au Comité Départemental Olympique et Sportif au Val d'Oise deux subventions, l'une de 50 000 € pour le fonctionnement annuel du comité, et l'autre de 35 000 € pour l'organisation des « 35èmes Jeux du Val d'Oise ».

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 6<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur SEBAOUN**

Ne risquons-nous pas de tomber sur l'écueil de stationnement lors de ces Jeux du Val d'Oise ?

**Monsieur PATERNOTTE**

Non. La fois précédente, les agents locaux et les services de la Préfecture ont été utilisés de façon optimale. Une autre difficulté pour l'occupation du stade résidait dans l'occupation du parking du champ de course par un cirque, ce qui n'arrivera pas à chaque manifestation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 6-18 : Subvention à l'IFAC 95 (Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités)**

**Monsieur DURAND**

La délégation départementale de l'IFAC 95 a pour vocation d'agir au service des collectivités et de répondre aux besoins des communes. Cet institut intervient dans différents secteurs : le conseil, la formation professionnelle, l'animation, l'information et les loisirs. Le présent rapport a pour objet de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 38 112 € pour l'année 2006.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 6<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Madame GILLOT**

Très régulièrement, nous émettons des réserves, et plus, sur la subvention accordée à l'IFAC qui bénéficie d'un traitement de faveur par rapport aux autres structures de formation populaire existant dans le département. Les collectivités adhèrent à un prix conséquent à l'IFAC qui reçoit malgré tout un soutien du Conseil Général beaucoup plus important que d'autres comme la Fédération des œuvres laïques, les CEMEA, ou les FRANCAS.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Le plus faible soutien à ces structures est à l'image de leur efficacité. Le recours à l'IFAC est croissant, avec de plus en plus de dossiers traités. C'est un succès reconnu par les élus de presque toutes les tendances politiques et par les personnes formées par l'IFAC.

### **Monsieur DURAND**

J'interviens en tant que membre de la commission jeunesse et sport. L'IFAC fait de la formation et aussi de l'éducation populaire. Les subventions ne sont pas démesurées, par rapport aux MJC et aux œuvres laïques. Cette subvention de 38 112 € est constante depuis plusieurs années. Nous sommes à des niveaux comparables des budgets de fonctionnement que nous donnons à ces associations d'éducation populaire.

### **Monsieur PATERNOTTE**

Nous n'avons pas à traiter tout le monde de manière identique. Ce serait un déni de bonne gestion que de donner par principe le même montant aux associations qu'elles aient ou non le même travail et la même efficacité.

### **Monsieur SUEUR**

J'entends les réserves de Madame Gillot. L'IFAC est désormais, avec son nouvel intitulé, « Institut de Formation, d'Animation et de Conseil » : elle a trois secteurs de service et d'action. Nous sommes le quatrième ou cinquième formateur français en matière d'éducation populaire.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises par l'IFAC, notamment dans le domaine de la solidarité et du social, sous forme de convention avec le Conseil Général ; il s'agit de la réactivation des RMIstes. Le but unique de l'IFAC est d'être au service, avec le souci de la transparence.

Par ailleurs, le fameux « Jeu de lois » qui est mis en action dans les collèges est repris par le Ministère de l'Education nationale comme un modèle de pédagogie citoyenne.

### **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à la majorité, avec les abstentions de Mesdames Gris, Gillot et Salgues et de Messieurs Leikine, Balageas et Sebaoun (Monsieur Sueur ne prend pas part au vote).*

### **Rapport 6-19 : Aide au financement des postes d'animateurs du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Propositions d'orientation du dispositif pour 2007.**

### **Monsieur DEMARET**

Ce rapport a pour objet d'accorder, au titre de l'année 2006, une aide forfaitaire de 12 350 € à neuf associations et 9 263 € à une dixième au *prorata temporis*. Le montant total de ces subventions s'élève à 120 413 €, dans le cadre de la participation annuelle du Conseil Général du Val d'Oise au financement des postes FONJEP, mis en place par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche. Il s'agit ainsi de proposer une évolution de ce dispositif pour l'année 2007.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 6<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. Culture – Tourisme – Loisirs**

### **Rapport 7-36 : Réhabilitation du Théâtre des Louvrais suite à l'incendie de novembre 2005**

**Monsieur SEIMBILLE**

Le Théâtre des Louvrais a été la cible d'un incendie volontaire dans la nuit du 8 ou 9 novembre 2005. Ce rapport vous propose de soutenir l'effort consenti par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour une réouverture rapide de l'équipement. Il vous est demandé de participer à la réhabilitation du lieu par l'attribution d'une subvention d'investissement de 828 500 €, ainsi qu'aux surcoûts de fonctionnement générés par le maintien de la saison 2005/2006 en accordant une aide exceptionnelle de 29 418 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Madame GILLOT**

Je voudrais nous féliciter de la coopération entre les collectivités territoriales pour la réhabilitation du Théâtre des Louvrais. Ce chantier de très grande envergure va permettre au théâtre de renaître de ses cendres pour la saison prochaine.

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-37 : Subventions aux communes pour l'aménagement et l'équipement des salles de cinéma. Cinéma Jacques Prévert de la commune de Gonesse. Territoire : Plaine de France**

## **Monsieur LAVAUD**

Le plan de développement départemental du cinéma, adopté le 19 janvier 2001 par le Conseil Général du Val d'Oise, prévoit une aide pour la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement des salles de cinéma. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 31 789 € à la commune de Gonesse pour l'aménagement et l'équipement du cinéma Jacques Prévert.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-38 : Fondation Royaumont. Signature du contrat d'objectifs triennal 2006-2008**

## **Monsieur DESSE**

La fondation Royaumont bénéficie depuis 1997 d'un contrat d'objectifs triennal avec le Département du Val d'Oise, la Région Ile-de-France et l'Etat. Le troisième contrat d'objectifs 2003-2005 étant arrivé à échéance, un nouveau contrat a été négocié pour la période 2006-2008.

L'objet de ce rapport est de faire approuver le texte définitif de ce contrat et d'autoriser le Président à le signer.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

## **Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-39 : Aide au projet à l'Orchestre-studio de Cergy-Pontoise pour la création de l'opéra « Le mariage secret ». Territoire de l'Agglomération de Cergy-Pontoise**

## **Monsieur SEIMBILLE**

Dans le cadre du soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant, il est proposé d'aider financièrement à hauteur de 30 000 € l'Orchestre-studio de Cergy-Pontoise, pour son projet de création d'un opéra-bouffe du XVIII<sup>ème</sup> siècle, « Le mariage secret » de Cimarosa.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-40 : Plan départemental de développement de la lecture publique**

**Monsieur LAVAUD**

Par délibération des 25 octobre et 20 décembre 1991, le Conseil Général a mis en place un Plan départemental de développement de la lecture destiné à aider les collectivités territoriales du département à développer les bibliothèques et à soutenir diverses actions en faveur de la lecture.

Ce plan a connu de légères adaptations en 1994 et 2001 et une refonte plus importante en 2005 destinée à encourager les démarches intercommunales, à simplifier l'aide aux communes de moins de 10 000 habitants et à adapter les aides en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution des techniques.

Le présent rapport a pour objet d'approuver une modification de la circulaire d'application du Plan lecture, visant à supprimer l'obligation de soumettre les demandes de subvention à l'examen préalable du comité départemental de lecture publique.

Il a également pour objet d'accorder des subventions d'investissement et de fonctionnement à plusieurs bibliothèques, pour un montant global respectif de 424 609 € et de 126 350 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-41 : Soutien des activités 2006 de la Fédération départementale des foyers ruraux du Val d'Oise**

**Monsieur DESSE**

Créée en 1966, la Fédération départementale des foyers ruraux du Val d'Oise fédère 56 foyers ruraux adhérents et 2 associations affiliées, soit 8 875 adhérents physiques. Elle assume une fonction de tête de réseau, suscite des rencontres et coordonne des événements inter-foyers. A ce titre, il vous est proposé de reconduire, en 2006, l'aide globale de 46 200 € accordée en 2005. Cette aide contribuera pour 30 500 € au fonctionnement interne de la fédération départementale, et notamment à sa professionnalisation ; elle contribuera pour 15 700 € à la réalisation de projets

relatifs à son programme d'action culturelle et au développement d'actions spécifiques en direction de la jeunesse.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Rapport 7-42 : Subvention annuelle au Relais départemental des Gîtes de France et du Tourisme Vert au titre de l'année 2006**

**Monsieur SEIMBILLE**

Ce rapport a pour objet de proposer l'octroi au Relais départemental des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Val d'Oise d'une subvention de fonctionnement de 49 969 € au titre de l'année 2006, et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. Développement urbain**

### **Rapport 8-13 : Participation au financement d'une action d'insertion professionnelle dans le cadre du Grand Projet de Ville d'Argenteuil**

**Monsieur MONTALDO**

Ce rapport a pour objet d'examiner une demande de subvention présentée dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de développement économique du Grand Projet de Ville d'Argenteuil.

La Commission Spéciale en charge du suivi de la Politique de la Ville réunie le 21 novembre 2006 a émis un avis favorable sur ce dossier, au titre duquel il est proposé d'accorder une subvention de 73 490 €.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des 8<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport 8-14 : Participation au financement d'une action de la programmation 2006 du développement social de la commune de Garges-les-Gonesse dans le cadre du Grand Projet de Ville Garges/Sarcelles**

**Monsieur MONTALDO**

Ce rapport a pour objet d'examiner la participation du Conseil Général au financement d'une action spécifique de la programmation d'actions 2006 présentée à hauteur de 50 000 € pour la commune de Garges-les-Gonesse au bénéfice de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) dans le cadre du Grand Projet de Ville.

La Commission Spéciale en charge du suivi de la Politique de la Ville réunie le 21 novembre 2006 a émis un avis favorable sur ce dossier.

*Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 8<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.*

**Monsieur PATERNOTTE**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **Examen des motions**

**Motion ayant pour objet « Le Conseil Général aux côtés de la Ville d'Eragny sur Oise pour exiger les garanties de protection des habitants », déposée par Madame Gillot au nom du Groupe socialiste et apparentés**

**Monsieur PATERNOTTE**

Cette motion a circulé dans la 2<sup>ème</sup> commission, dans la 3<sup>ème</sup> commission et dans la 1<sup>ère</sup> commission. Elle a été modifiée par les 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> commissions afin de la rendre davantage valdoisienne. Cette version vous a été communiquée Madame Gillot pendant la commission des finances. Je voudrais vérifier que cela ne pose pas de problème. Monsieur Sibieude, Président de la commission environnement, est d'accord sur cette dernière version.

## **Monsieur SUEUR**

*Cette motion a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 2<sup>ème</sup> commission en tenant compte des amendements acceptés et de l'audition de Madame Gillot.*

## **Monsieur SIBIEUDE**

La 3<sup>ème</sup> commission n'a pas pu examiner la motion dont l'auteur n'était ni présent ni représenté.

Toutefois, comme la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> commission avaient examiné la motion, celle-ci pouvait être déposée.

## **Madame GILLOT**

Je renouvelle mes excuses auprès de Monsieur Sibieude. Au moment de la réunion de cette commission, j'étais à Royaumont mais le travail de la 2<sup>ème</sup> commission a été très constructif, pour que la motion puisse être votée par tout le monde.

Simplement, la 1<sup>ère</sup> commission a apporté une modification qui me paraît trop élargir le contexte. Il est dit « *au vu des éléments contenus dans le dossier, au vu des inquiétudes des Valdoisiens* » alors que le texte initial parlait des « *inquiétudes des Eragniens* ». Tous les Valdoisiens ne sont pas concernés par le tracé direct et donc ne sont pas inquiets ; au contraire certains se réjouissent de la décision du Ministre et nous pouvons les comprendre. Je n'ai pas rencontré des Valdoisiens, de Vauréal, de Neuville ou de Sannois qui s'inquiètent.

## **Monsieur PATERNOTTE**

Une contradiction dans la rédaction de la 2<sup>ème</sup> commission posait problème : elle disait « *soutenir les habitants de l'ensemble des communes traversées* » mais ne parlait que des « *inquiétudes des Eragniens* ». C'est pourquoi nous avons évoqué plutôt les « *inquiétudes des Valdoisiens* ».

## **Madame GILLOT**

Nous pourrions dire « *les Valdoisiens des communes concernées par le tracé de la Francilienne* », au quatrième alinéa, pour restreindre le périmètre et ne pas diluer la préoccupation dans l'ensemble du Val d'Oise.

## **Monsieur PATERNOTTE**

Cet amendement me semble parfaitement recevable, et je vous propose de l'adopter.

*La motion modifiée par la 1<sup>ère</sup> commission et amendée en séance est adoptée à l'unanimité.*

**Motion relative au soutien à VOtv pour l'obtention d'une fréquence numérique terrestre, déposée par Monsieur Seimbille au nom des membres du groupe UVO**

**Monsieur PATERNOTTE**

Je vous propose un choix au nom du Président de l'exécutif. Soit nous discutons maintenant de cette motion, soit nous la renvoyons en commission selon le règlement intérieur.

Comme nous avons voté tout à l'heure un texte ayant trait à VOtv, je suis partagé. Que souhaitez-vous que nous fassions ?

**Monsieur ARNAL**

Nous ne revenons pas sur la situation évoquée. Concernant les délais, nous sommes attachés à la date de janvier ou mars 2007.

Nous sommes d'accord avec cette motion. Nous sommes pour le vote immédiat sans renvoyer en commission.

Toutefois, j'aimerais que la réciproque soit vraie quand nous jugeons des sujets importants. Nous avons nous aussi des motions importantes et utiles qui sont renvoyées en commission et qui sont examinées seulement deux ou trois mois après.

Nous avons intérêt à faire savoir rapidement que le Département souhaite une télévision comme VOtv.

Notre vote sera conforme à notre vote sur le rapport : chacun est libre de son vote dans le groupe.

**Monsieur PATERNOTTE**

J'en prends acte et vous en remercie.

**Monsieur SUEUR**

Le CSA et ses services laissent transparâître un certain centralisme parisien qui méconnaît le droit à l'information dans les départements et le rayonnement des départements périphériques.

Je prends appui sur la réduction de la capacité d'émission des radios valdoisiennes, RGB et Radio Enghien : celles-ci vont être bridées pour ne plus pouvoir émettre au-delà des limites du département. Ce n'est pas concevable et ces affaires sont liées. Nous devons peut-être prendre un peu plus tard une disposition pour rappeler l'exigence de ce département, comme celle des autres départements de la grande couronne.

**Monsieur PATERNOTTE**

Je propose que la motion soit déposée au nom de l'Assemblée départementale et non plus au nom du groupe UVO.

**Monsieur SEBAOUN**

Je ne suis pas d'accord sur ce nouvel intitulé.

**Monsieur PATERNOTTE**

Très bien. La motion conserve donc la formule originale.

*La motion est adoptée à la majorité.*

## **Désignations**

**Désignation d'un Conseiller Général pour représenter le Département auprès du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.**

**Monsieur PATERNOTTE**

*La nomination de Monsieur Durand est approuvée à l'unanimité.*

**Désignations modificatives au sein de l'Entente Interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents.**

**Monsieur SEIMBILLE**

En tant que Président de l'Entente, je déplore de devoir courir à chaque séance pour avoir quelques représentants valdoisiens pour obtenir le quorum, alors que le Val d'Oise en assure la Présidence. Le Val d'Oise est le département le plus touché par les inondations en termes de population.

Il pourrait être utile de faire encore d'autres permutations. Il est de plus en plus difficile de montrer que le Val d'Oise est sensible à la solidarité du bassin.

**Madame SALGUES**

Je suis déjà venue une fois. La réunion dure toute la journée, un jeudi, alors que nous, conseillers généraux, avons libéré notre vendredi pour les séances. Si ces réunions se passaient un vendredi, je viendrais.

## **Madame GILLOT**

J'essaie de me libérer au maximum pour venir, mais quand je ne peux pas, je ne trouve pas de suppléant dans mon groupe, pour les raisons invoquées par Madame Salgues. Le Val d'Oise est très intéressé par la politique menée par l'Entente et y participe efficacement – je salue à cet égard les efforts de Monsieur Seimbille dans cette assemblée particulièrement difficile.

Les réunions ont lieu très loin. Ne pourriez-vous pas de temps en temps délocaliser ? Nous sommes vraiment pénalisés. Parfois, il est impossible de partir aussi longtemps de notre commune. Ce n'est pas par manque d'intérêt.

## **Monsieur SEIMBILLE**

Je ne vise pas quelqu'un en particulier et je ne méconnais pas les difficultés des uns et des autres. Il est utile que vous réfléchissiez à des suppléants qui aient des disponibilités.

Changer la date du jeudi n'est pas facile car cela impactera les agendas des cinq autres Départements.

L'Aisne est le département le plus central pour que le quorum puisse être atteint à chaque réunion ; faire venir des personnes de la Meuse, des Ardennes et de la Marne dans le Val d'Oise n'est pas possible.

## **Monsieur PATERNOTTE**

Le fait que ce soit un quorum de présents et non uniquement de représentés est une difficulté mais aussi une obligation.

*La permutation entre Monsieur Desse et Monsieur Sibieude est approuvée à l'unanimité : Monsieur Desse devient titulaire et Monsieur Sibieude suppléant.*

## **Modifications de la composition des 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> commissions du Conseil Général.**

### **Monsieur PATERNOTTE**

*Les permutations suivantes sont approuvées à l'unanimité :*

- *Monsieur Arnal devient suppléant de la 2<sup>ème</sup> et Monsieur Boscavert suppléant de la 7<sup>ème</sup>.*
- *Madame Salgues devient titulaire de la 4<sup>ème</sup> et Madame Le Texier suppléante de la 4<sup>ème</sup>.*
- *Messieurs Mokhtari et Desse deviennent suppléants de la 8<sup>ème</sup>.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 10.*

Cergy-Pontoise, le 22 décembre 2006

Approuvé par l'Assemblée départementale du 19 janvier 2007